3

L'ASTUCE DÉVOILÉ,

OU

ORIGINE DES MAUX DE LA FRANÇE,

PERDUE PAR LES MANŒUVRES

DU MINISTRE NECKER,

Avec des Notes & Anecdotes sur son Administration.

Je rougis pour toi seul, pour toi dont l'artifice
A conduit ma patrie au bord du précipice.

PAR M. RUTOFLE DE LODE. ps. de
RUTLIDGE (James...)

ANNÉE 1790.

PRÉFACE.

CHEZ moi, Lecteurs, point d'éloquence : mon mérite est la vérité. Ami de la nature, je chéris ce qui m'en rapproche : je laisse à Mirabeau & Compagnie l'art de dire des riens, sous des expressions qui, de ces riens, font quelque chose aux yeux des esprits à la mode. Que mon héros soit reconnu sous les couleurs de mon pinceau ; voilà ma gloire..... Quant à ma récompense, je ne croirai l'avoir, que lorsqu'il n'aura plus en main le gouvernail du beau vaisseau qu'il dirige si bien pour l'intérêt de son pays, & si mal pour le nôtre ; lorsque ses doigts frottés d'aimant, ne fouilleront plus au Trésor Royal ; enfin, lorsque sa *bien aimée* la Caisse d'Escompte sera suspendue à la

lanterne, comme une coquine qu'elle eſt: n'en a-t-elle pas aſſez fait pendre, pour mériter de l'être ?...



L'ASTUCE DÉVOILÉ,

OU

ORIGINE DES MAUX DE LA FRANCE.

LE désastre présent d'un Royaume aussi riche qu'est celui de la France ; la disparution subite de tout son numéraire ; un enchaînement d'événémens funestes arrivés dans son sein, ne font-ils pas naître, à bon droit, dans l'esprit du François affamé, les réflexions qui l'occupent sur le résultat incertain de tant de révolutions ?

Ses yeux mourants, sans cesse tournés en arriere, cherchent à pénétrer, par le rigoureux examen du passé, si rien de particulier, de secret dans l'administration n'a pu donner lieu au dépérissement des finances de l'État, à son bouleversement général, & à la situation déplorable où ce peuple est réduit.

Le Ministre dont j'entreprends l'histoire, prit en main les rênes de ce Gouvernement, à l'époque où l'Etat, quoiqu'un peu délâbré, pouvoit se relever; où l'orage, grondant au loin, pouvoit être enfin conjuré : il a donc dû s'attendre à voir sa conduite observée, son admi-

niſtration raiſonnée, & ſes vues découvertes.

Pour donner à ſa vie la progreſſion qu'elle doit avoir, je vais permettre à mon pinceau une teinte légere ſur ſa naiſſance, ſes facultés antérieures & ſes fonctions paſſées, pour revenir, par ordre, à celles préſentes.

Ces faits, d'ailleurs, me paroiſſent eſſentiels pour aſſeoir le jugement de mes Lecteurs ſur un Républicain ſans titre, ſans recommandation, parvenu, tout à coup, au faîte des grandeurs & de la conſidération d'un Etat monarchique.

La patrie de feu Jean-Jacques Rouſſeau (1), l'un des plus profonds Ecrivains de ce ſiecle, a vu naître eu ſon ſein C. H. G. Necker.

On ne s'accorde pas tout-à-fait ſur l'origine de ſa naiſſance; les uns lui donnent pour pere un Régent de College; d'autres, un artiſan de Geneve : mais la premiere opinion paroît la plus généralement adoptée.

Les lumieres de Necker ſur la littérature, &

---

(1) Deux jours après la mort de ce grand homme, on rapporte que Louis XVI trouva ſur ſon aſſiette un quatrain, auquel il eût bien dû ajouter foi. Le voici. C'eſt vraiment l'horoſcope de Necker.

Geneve a produit deux grands hommes,
Et tous les deux chers aux François;
L'un emporte bien des regrets,
L'autre emportera bien des ſommes.

ſur grand nombre de mots grecs, qu'il interprête bien ou mal, font penſer en effet que ce Régent fut ſon Mentor.

Ses premieres années n'offrent que ce qui ſuit de remarquable.

Un jour ſe délaſſant au jeu des fatigues de l'étude, avec des jeunes gens de ſon âge, & les ayant réduits au dernier ſol; pluſieurs vinrent à le lui reprocher : « vos eſpeces me reſtent, » leur dit-il; mais comptez, mes amis, qu'elles » vous profiteront (1).

Un autre fois, quelqu'un l'ayant diſtrait d'une opération de nombres : « de grace, Monſieur, » dit Necker à l'importun, ne me détournez pas » d'une occupation qui doit me tirer du néant » où le ſort m'a fait naître (2).

Sorti de la pouſſiere des claſſes, il avoit oui dire qu'on n'eſt jamais prophête dans ſon pays;

---

(1) La prédiction du Petit-Necker a lieu; le drôle nous a dépouillés, pour enrichir ſes camarades.

(2) Le lendemain de ſon élévation au Miniſtere, il eut le front d'inſérer, dans une longue Epitre à trois Banquiers de ſon pays, ces vers, dignes enfans de leur pere.

Je n'étois rien à Geneve;
Auſſi je crois faire un rêve
D'être Miniſtre à Paris :
Mais de cet honneur la chimere
Ne m'intéreſſeroit guere,
Si je n'y voyois des profits.

ſur cette aſſertion, Necker prend le parti d'en déguerpir.

Auſſi pauvre que Job, il ſe met en pélerinage, & nous arrive ici, crotté juſqu'à l'échine, en l'année 1755.

Une lettre de recommandation l'adreſſoit à Iſaac Vernet, Banquier, lequel, très-charitable, en dépit de la coutume, lui fit quelques avances, utiles au changement de coſtume du Pélerin, qu'il adopta pour ſon Commis, aux appointemens de 400 liv. net.

Un zele ſervile, une aſſiduité contrainte, un dévouement intéreſſé, furent les moyens qu'il mit en œuvre, pour gagner la confiance du maître qu'il ſervoit.

Mais la fortune veillant ſur Necker, préparoit à ſon ſort un changement rapide.

En 1757, Vernet penſe à ſortir du cahos des affaires; cédant alors à ſes confreres le reſte de ſes prétentions ſur les banques, il vend ſon Commis Necker au Banquier Saladin.

Flatteur par art, humble, bas par nature, il fut bientôt initié dans les plus grands myſteres; & peu après ſçut lier ſa fortune à celle de ſon nouveau maître, au point qu'li fit doubler, tripler ſes gages.

On ne ſçait trop ce qui parvint alors aux oreilles de Saladin; toujours eſt-il que le ſéjour

de Necker en cette maison ne fut pas de bien longue durée.

Subitement perdu dans l'esprit du Banquier, les ressorts les plus vils furent mis en usage, pour parvenir à s'y réintégrer ... Vains efforts! il fallut déguerpir & mendier fortune ailleurs.

L'homme heurté se laisse emporter volontiers à des ressentimens : aussi vit-on le Genevois, si soumis jadis, si flatteur, se livrer sans réserve au plaisir odieux qu'on a de se venger. Heureusement pour Saladin que ce perfide Rénégat n'avoit que sa langue pour arme, & pour force que l'imposture.

Il sçavoit qu'il régnoit dès long-temps une haine secrette entre celui qui le chassoit & Thélusson. Il vole donc chez ce dernier, non pour lui conter sa disgrace, qui ne pouvoit lui faire honneur, mais pour prôner les prétendus services qu'il rendoit à son maître, & l'ingratitude du maître envers lui : puis on menace, on noircit, on outrage, on pousse même la bassesse jusqu'à prétendre à Saladin de coupables projets contre les Thélusson (1).

L'homme qui l'écoutoit, prit pour sinceres les exagérations du perfide ; & dans l'intention de jouer piece à son Confrere, sollicita Necker

(1) Ils étoient deux freres associés.

à le quitter. (Notez qu'il ignoroit qu'il étoit à la porte.)

Le proſcrit, dans l'alternative cruelle ou de conſidérer les aſtres, ou de chercher un gîte à ſes dépens, n'eut garde de refuſer une propoſition qui, devenue pour lui ce qu'un coup de loterie eſt pour le malheureux, l'empêchoit de tomber dans la fange, & de dégénérer de ſa condition.

Les Banquiers ſont comme les Moines; ils traitent enſemble, boivent enſemble, & ſe mangent le blanc des yeux. Auſſi Necker vit-il que le moyen de plaire à Theluſſon étoit de critiquer, d'avilir la Maiſon Saladin : cet expédient lui réuſſit au point, que Theluſſon & lui furent bientôt inſéparables; & la ſuite de cette liaiſon réaliſa ſi bien les eſpérances de l'ambitieux Commis, qu'en l'année 1758, ce Banquier, confiant & facile, l'intéreſſa d'un cinquieme dans ſa banque.

Reconnoiſſant d'une telle faveur, Necker redoubla d'adulation, de proteſtations nouvelles, & va juſqu'à s'agenouiller devant ſon bienfaiteur, & lui jurer une fidélité au-delà de ſes forces.

Diſons auſſi, à ſa louange, qu'il ſut adroitement réunir à la combinaiſon des nombres, celle des actions, que le génie du bonheur lui inſpi-

roit, comme les plus propices à l'accroissement de la fortune de Thélusson, & au secret de la sienne : car on aura lieu de connoître, à la dissolution de cette société, qui ne pouvoit être éternelle, avec quelle subtilité, quelle adresse le Commis avoit travaillé.

Parvenu à cet âge de réflexion & de maturité, où la raison commande les hommes, Necker, par raison, obéit à l'amour. Voici comment ce petit Dieu subjugua ce Tartuffe, dont le cœur, aussi dur que les rochers de son pays, ne s'étoit encore attendri qu'au son harmonieux du précieux métal. Souvent le hasard lui ménageoit des rencontres heureuses avec la Bonne des enfans de Madame de Vermenon (1). Le fard de la vertu dont cette fille savoit se colorer; une feinte pudeur qui lui faisoit monter le voile de sa gorge jusques sous son menton, & pour surcroît d'attraits une conversation embellie d'histoire & de géographie, furent les flêches puissantes dont amour se servit pour se faire une issue dans le cœur du jeune homme.

Ces armes remplaçoient celles de la beauté, qu'on ne pouvoit mettre en usage; elles leur étoient même préférables, pour en venir à captiver le cœur d'un *rustre*, d'un *hibou*, dont

(1) Cette Dame étoit la sœur de Madame Thélusson, épouse du Banquier, dont Necker étoit le Commis.

la tête pleine de calculs, & l'ame de cupidité, ne cherchoient que du fonds, du solide.

Qu'on ne me fasse point un crime d'avoir peint sous de si modestes couleurs, une personne dont la condition n'annonce pas souvent de la vertu.

Cette Bonne étoit fille d'une mere sexagénaire, & vraiment religieuse, qui, par de sages leçons, n'avoit cherché qu'à soustraire sa fille aux dangers qu'on encoure dans ses jeunes années.

Son brave & bonhomme de pere, M. Cuchaud, aboyeur ou Ministre d'un hameau situé à deux lieues de Geneve, y avoit joint aussi tous ses soins; au point que si sa fille avoit à s'égarer, les apparences fussent au moins pour elle.

Je vais me permettre une légere digression au sujet de cet enfant, pour ramener encore à Necker (1) les éloges sans nombre dont il fut assailli dans le choix de sa chaste épouse.

On saura que Mamezelle Cuchaud avoit eu du papa l'éducation la plus complette : histoire, langues, géographie, tout fut à la portée de son esprit, & jusqu'au jargon hébraïque, pour lequel on montra, dès le berceau, les dispositions les plus heureuses; la Petite apprit tout avec une facilité qui tenoit du prodige, à l'ex-

---

(1) Cet homme aime l'encens; il faut lui en donner.

ception cependant des graces extérieures, dont elle ne pouvoit saisir l'ensemble .... Avoit-elle à s'en plaindre ? . . . Elle en étoit dédommagée. Que sont les graces, en effet ; qu'est-ce que la beauté, mises en comparaison avec le sel de la raison & le fruit du travail ?

Les premieres ne sont que des fleurs, qui ne plaisent qu'aux yeux, & meurent presque en naissant ; les autres sont des sources, faisant jaillir, dans tous les sens, certain je ne sais quoi de puissant, dont l'effet enchanteur ne s'efface jamais.

De si rares connoissances dans une personne qui, comme ses semblables, ne paroissoit être née que pour l'aiguille & le fuseau, lui acquirent bientôt quelque réputation : delà les traits de l'envie lancés sur elle, & dont la petite Cuchaud eut beaucoup à souffrir ; car on alla jusqu'à lui supposer de secrettes intrigues avec le berger du hameau (1).

(1) On se permit, à ce sujet, plusieurs chansons gaillardes, auxquelles je ne crois pas qu'on doive ajouter foi : je vais seulement rapporter un couplet de celle qui fut la plus en vogue, pour donner une idée de la bonté des habitans de ce pays.

Colas, berger de ce hameau, *bis*
Est fier de b . . . la C . . . . . .
Lon, lan, la deridette ;
D'autres la b . . . . . ront aussi,
Lon, lan, la deridl.

Une auſſi noire calomnie eut, dit-on, peine à prendre; on ſavoit que l'enfant ne quittoit pas ſa mere; à cela, la ſcandaleuſe chronique objecta qu'il ne falloit que deux minutes à une fille pour faire brêche à ſa vertu : cette réflexion ne put perſuader; la voix publique fut pour elle, & ſon honneur lui fut rendu ..... Que de filles aujourd'hui recouvriroient le leur, ſi ce moyen étoit ſolide !....

Mais ce cri général & flatteur ne partoit malheureuſement que de la majeure partie des pauvres habitans du hameau, amis, parens ou alliés de la maiſon Cuchaud, qui ne mirent plus de différence entr'elle & la chaſte Suſanne.

Malgré l'orgueil que devoit inſpirer à la jeune perſonne une comparaiſon auſſi belle, on crut utile à ſa tranquillité, peut-être à ſes remords, de lui faire quitter ſes dieux pénates.

Vers ce temps, il advint que la République de Geneve étoit en quête d'un ſujet que l'on devoit charger de l'éducation des Genevoiſes, dont les mœurs ſe corrompoient de plus en plus, & dont l'ignorance tenoit déjà de la ſtupidité.

Les talens, la vertu de la chaſte Cuchaud reconnus, prônés, exaltés, avoient fixé ſur elle tous les yeux; & la voilà bientôt reſtauratrice des vertus de ſon ſexe.

En effet, ſon pere venoit de recevoir avec enthouſiaſme la nouvelle des délibérations des Bourgeois de Geneve, qui tous donnoient la pomme à Mamezelle Cuchaud : tranſporté d'aiſe, il vole à elle, l'embraſſe, & la preſſant tendrement ſur ſon ſein paternel : « Enfin tu vas jouir, cher » enfant, des fruits de ta ſageſſe : Geneve n'aſ- » pire qu'au bonheur de te poſſéder..... Une » nouvelle carriere ſemble s'ouvrir pour toi... » Les ennemis de ta vertu!... les voilà terraſſés!» Il ne put continuer : le baiſer que ſa fille appliqua ſur ſes lêvres lui ravit la parole.

La vieille Cuchaud liſant la Bible à quelques pas delà, eut quelques diſtractions, & s'attendrit au point que les lunettes lui tomberent du nez.

Trois jours après, la docte Villageoiſe arrive de Geneve, quittant, ſans regret, un pays où le ſoupçon ſur ſa vertu commençoit à renaître (1).

Un logement ſimple, mais commode & convenable en tout aux fonctions auxquelles elle étoit appellée, lui avoit été préparé : elle n'eut qu'à s'y inſtaller : on crut devoir fixer ſes gages à cinquante bons écus, argent de France (2),

---

(1) La jalouſie ſe ranimoit, pour lui faire manquer ſa place.

(2) Graces aux ſoins de notre Miniſtre, nos eſpeces ſont plus communes à Geneve qu'elles ne l'ont jamais été.

indépendamment de la liberté de vendre ses instructions aux riches.

Quelque temps s'écoula, sans que rien ne changeât le sort de la Cuchaud : elle aimoit son état, & plus encore la société qu'elle s'étoit faite de trois Ministres (1) Protestans, dans l'entretien desquels on puisoit tous les soirs de nouvelles connoissances, relatives à sa croyance & aux principes de religion que lui avoit donné M. son pere.

Le théâtre devoit changer. La Duchesse d'Anville, assez connue en cette Capitale, pour m'éviter, lecteurs, de vous en régaler, arrive en ce pays, s'y extasie au récit qu'elle entend du mérite exagéré de Mademoiselle Cuchaud, & demande à la voir.

La présentation en fut faite à sa Grandeur par Levi Barel, qui n'avoit pas manqué de faire la leçon à son innocente brebis, sur la maniere de répondre & de se présenter.

Aussi cette visite réalisa l'espoir que l'on en attendoit. L'air timide & modeste de la jeune personne, un peu gauche quant au maintien, plut

(1) Levi Barel, Isaac Hordin & Duningue. Une telle société ne pouvoit l'exposer aux piquants de la calomnie, qu'autant que les Ministres eussent été à Geneve, ce que sont nos Abbés à Paris.

beaucoup

beaucoup à Madame. Un coup-d'œil hypocrite étoit l'avant-coureur de toutes ſes paroles : l'expreſſion de la vertu, choſe auſſi rare que le mot eſt commun dans la bouche des femmes, eut tant de charmes dans la ſienne, que la Ducheſſe fut tentée mille fois de crier au miracle.

Sans vouloir d'autres preuves du ſavoir faire de la Maîtreſſe d'école, elle la combla de careſſes & d'éloges, & lui fit donner ſa parole de revenir deux jours après.

Ce fut dans cette ſeconde entrevue, qu'on ſe garda bien de manquer, que la Ducheſſe lui fit enviſager Geneve comme un théâtre trop ſimple, trop reſſerré pour ſes prodigieux talens : « Paris, ma chere, lui dit ſa protectrice, Paris » ſeul vous convient : décidez-vous à venir » l'habiter ; je vous y produirai, & je me flatte » de vous y rendre heureuſe : faites vos ré- » flexions ; & ſi ſous quinze jours la choſe » vous convient, je vous ferai partir avec mes » gens. »

La Cuchaud, de tout temps, s'étoit fait une idée ſi flatteuſe de notre Capitale, qu'elle ſentit battre ſon cœur, déjà jaloux d'y reſpirer : elle n'apporta donc pour obſtacle à ſa ſoumiſſion, qu'une cruelle incertitude ſur les déciſions de M. ſon pere, & de ſa très-religieuſe maman : « Voyez-les, mon enfant, repartit la Ducheſſe ;

» & pour donner à tout plus de célérité, les » chevaux ſont à ma voiture ; partez. »

Quel ſecret orgueil pour Mameſelle Cuchaud de ſe voir traînée dans un char, elle qui peu auparavant couroit les boues de ſon village, les pieds fourrés dans des ſabots !

Le nez ſans ceſſe aux deux portieres, elle crut ne pouvoir mieux ſe venger des traits que jadis lui avoient lancé les bégueules du hameau, qu'en s'y faiſant paſſer en revue : les vieilles filant en grouppe, ſuivant l'uſage, de diſtance en diſtance, ſe diſoient l'une à l'autre ; ho commere, vo, vo (1) la petite Cuchaud, la fille de notre Miniſtre, en carroſſe !

Je laiſſe à juger mes lecteurs, de la ſurpriſe du pere, que le haſard fit rencontrer fumant négligemment ſa pipe ſur le ſeuil de ſa porte.

La ſubite apparution de ſa fille, ſortant d'un brillant équipage, ne la lui fit plus regarder que comme indigne de lui appartenir (2) ; mais un ſeul inſtant d'entretien fut plus que ſuffiſant pour diſſiper ſes craintes, & rendre à ſon eſprit toute ſa ſécurité.

---

(1) Expreſſion familiere aux villageois des bords du lac Genevois.

(2) Pere Cuchaud, raſſure-toi ; pour trouver un entreteneur, il faut être plus belle & moins gauche.

Les parens, les amis, les voisins, chacun vint prendre part à l'heureuse nouvelle, & l'on souscrivit avec joie à ce que la *Petite* cédât aux offres de Madame d'Anville, qui ne se doutoit pas à la ville, des bénédictions qu'on lui donnoit au village.

Des larmes coulerent des yeux, quand on vint à se séparer, & la sainte mere Cuchaud ne cessa de recommander à sa fille d'être sage à Paris, endroit bien dangereux, dit-elle.

De retour à Geneve, la Cuchaud reparut aux yeux de la Duchesse moins rêveuse, mais pas tout à fait satisfaite. - Qu'avez-vous encore, ma chere? - Rien, Madame. - Vous rougissez? - Oui, je l'avoue, Madame; c'est de honte d'être, en votre présence, si mal vêtue, si sale... Ce sont là cependant tous mes plus beaux atours. Comment, en cet état, figurer à Paris (1)? — Tranquillisez-vous, mon enfant, je vais dissiper vos allarmes; tenez, voilà dix louis, faites-vous habiller, & je vous prie, plus d'inquiétudes sur l'avenir... — Ah! Madame,... de quelle expression me servir pour...

Elle n'acheva pas: Madame d'Anville sonne, & donne ordre à sa femme de chambre d'accompagner sa protégée dans ses emplettes.

---

(1) Pas mal, pour une Agnès.

Dès ce moment, la quinzaine fixée pour le départ, parut à l'impatiente Cuchaud s'écouler avec trop de lenteur.

Enfin, l'époque arrive, & d'après les plus triſtes adieux faits à la République, à ſes jeunes éleves, & à la ſainte ſociété, on partit, en dépit d'Iſaac Hordin (1), qu'on eut la cruauté de laiſſer dans les regrets les plus cuiſans, & la conſternation la plus profonde.

Arrivée à Paris, qui lui parut un monde, l'Etrangere ſe ſentit des diſpoſitions à troquer ſa ruſticité contre les manieres françoiſes, qui lui plaiſoient infiniment.

Madame de Panice, intime amie de la Ducheſſe, fut la réformatrice des façons ſuiſſes de la jeune perſonne, qui, en revanche, lui donna avec quelque ſuccès des leçons de géographie : delà vint la réputation de cette derniere.

Ses talens exaltés par l'éleve qu'elle faiſoit ſi commodément voyager, vinrent aux oreilles de Madame de Vermenon, dont les petits enfans, ſemblables à des jeunes arbuſtes, n'attendoient plus, pour croître avec perfection, que d'être cultivés par une main habile.

---

(1) C'étoit un tour joué au pauvre diable, par ce Levi Barel, dont nous avons parlé plus haut ... Il paroît qu'Iſaac Hordin fut celui des trois qui l'aima le plus.

La Ducheſſe d'Anville l'avoit déjà vantée dans cette opulente maiſon : auſſi lui offrit-on de très-gros avantages.

Et voilà tout à coup la Maîtreſſe d'école de Geneve Gouvernante d'enfans à Paris.

Rien ne fut oublié de ſa part, pour ſe rendre de plus en plus intéreſſante : ſoumiſſion, ſoins, prévenances; tout fut mis en uſage : auſſi plût-on aux maîtres, aux gens, aux valets, & juſqu'aux plus pimpans laquais de Madame.

Avec tant de ſuffrages, pouvoit-on ne pas plaire à Necker, qui, comme amant, s'avançoit ſur les rangs... Bientôt les regards de la Bonne ne furent que pour lui.

Madame de Vermenon, inſtruite à temps des ſecrets rendez-vous du Commis de ſon frere avec ſa Gouvernante, crut devoir en parler au Banquier; & les choſes entr'eux ſagement réfléchies, mûrement raiſonnées, on prit le plus ſage parti, celui de les unir au plutôt : l'une ſe chargea donc d'en parler à ſa Bonne, & l'autre à ſon petit Aſſocié.

Un jour qu'ils étoient ſeuls, & que Necker venoit d'opérer ſous les yeux de ſon maître, quelqu'objet de calcul à tous les deux intéreſſans : « J'ai depuis quelque temps certaine confidence » à vous faire, dit Théluſſon à ſon éleve : ja-» ſons, s'il vous plaît, un inſtant... ſur-tout

« point de détour... Vous aimez, mon ami,
» j'en ai des preuves : hé quoi ! changement de
» couleur!.... A Dieu ne plaise que je veuille
» vous en faire un reproche : à votre âge,
» Necker, cette passion est une vertu, quand
» elle ne dégrade point l'homme, & qu'elle est
» soutenue par des vues sages & par l'espoir d'un
» établissement solide, avantageux..... Mais,
» répondez..., Pensez-vous sérieusement à Ma-
» mezelle Cuchaud ? » -- Oui, Monsieur, je ne puis le nier, puisque mon inclination pour elle a trahi le secret que j'osois vous en faire. -- Hé bien, je m'offre à vous unir. -- Ah!... Monsieur, comment vous exprimer... -- Trêve de reconnoissance... Les facultés présentes de cette fille, & ses espérances sur l'avenir ne sont pas grandes, à ce que je vois ; mais je saurai y suppléer : content de vos services, je ne puis trouver une meilleure occasion de vous être de quelqu'utilité ; je vous laisse même à décider de ce que je puis faire pour vous.... -- Vous en avez déjà trop fait, Monsieur, en m'intéressant d'un cinquieme sur les actions de votre banque : comptez sur ma reconnoissance, elle ne finira qu'avec mes jours... Epargnez-moi seulement la honte d'avouer à vos yeux la foiblesse de mes services, peut-être d'en rougir... -- Non, mon ami, je vous redois encore, & je vais m'acquitter : ce n'est plus d'un

cinquieme dont je vous intéresse; mais c'est d'un quart sur toutes mes actions .... Tel est le cadeau de noces que je vous fais...

Insensé!... tu confiois tes intérêts à l'égoïsme, tes vues droites au mensonge, & ton or au larron... O Thélusson, Thélusson, te voilà pour la seconde fois tombé dans les rêts du charlatanisme ... ta fortune n'est plus qu'un vaisseau, dont le traître pilote ne mendie le gouvernail, que pour le conduire à sa perte, & s'enrichir de ses débris.... Puisse le Ciel te découvrir l'abîme avant qu'il ne t'engloutisse...

Madame de Vermenon survint à temps encore pour tomber en syncope aux sermens de fidélité, dont la bouche du patelin Necker étoit aussi prodigue, que ses mains en étoient avares.

Cette Dame venoit joindre ses dons aux générosités de son aveugle frere; elle assura à la Bonne, en présence de son prétendu, toutes ses hardes de rebut, dont la Cuchaud se fit le plus joli trousseau.

La Duchesse d'Anville, à qui la future de Necker devoit ses premiers vêtemens à la parisienne, voulut participer encore au bonheur de sa protégée, & jusqu'à Madame de Panice qui ne sortoit jamais sans sa géographie, depuis le jour qu'elle faillit s'égarer dans sa route (1),

(1) On connoît l'aventure de cette aimable femme avec un prétendu Milord.

toutes se signalerent au point, qu'elles mirent la bonne en état de rivaliser avec nos Dames du haut rang.

Trois jours après se célébra le mariage, lequel se fit, suivant les intentions du futur, sans éclat, sans dépenses, sans faste.

Fut-il jamais union plus sortable ! L'époux, Commis associé ; l'épouse, *Bonne* & confidente ; lui, fils d'un Régent de College ; elle, fille d'un Ministre ; elle, sachant un peu d'hébreu ; Necker, quelques mots grecs ; tous les deux Genevois, tous les deux Protestans, tous deux tendant ici les mains à la fortune ... Quelle uniformité de situation & d'état ! Ce couple, enfin, poussoit la ressemblance jusques dans ses défauts. Quant aux vertus, ces personnages n'en eurent jamais que le masque & les expressions.

Heureux le mortel adulateur & fourbe, affublé du manteau du sage ... Il faut être tel en ce siecle pour parvenir aux rangs, acquérir des honneurs, & se voir chéri dans les cours.

Les tentations charnelles d'un homme de finance ne sont pas de longue durée : plus avide d'or que de volupté, tant qu'il travaille à sa fortune, sa Vénus est machinalement servie.

Aussi, dès le surlendemain des noces, Necker reprit la plume, & préféra son association de banque à celle de la chair : la couche nuptiale

par

par lui ne fut plus occupée, que pour y ronfler à son aise, ou y rêver à des viremens (1).

L'anti-Necker, Cuchaud, d'un robuste tempérament, & conséquemment très-friande, eut l'air de reprocher cette négligence à son cher & féal époux, qui ne lui répondit que par une addition de chiffres, qu'elle eût désiré voir autrement opérée.

Elle devint une seconde Eve, mais plus punie, après son péché, que ne le fut la premiere; car le fruit ne lui fut défendu qu'après en avoir goûté; & ne pouvoir plus que le convoiter, le toucher... quelle crise cruelle pour une Eve gourmande!...

Pendant que la fortune cherchoit à étouffer en elle le germe de la concupiscence, l'homme, sur son bureau, spéculoit sa fortune; & les premiers produits de son association, avantageusement placés, le mirent en état de faire d'autres efforts.

Son premier coup fut d'acheter secrettement, en 1759, grand nombre de billets des cinq fournisseurs de la Marine, lesquels étoient lors dans un étrange discrédit : ces billets, acquis au rabais, & passés pour comptant, durent indubitablement

(1) L'Avocat rêve à son client, le Prêtre au produit de l'autel, la belle à son amant, l'Assemblée Nationale à la Constitution, le peuple à son bonheur, &c. &c. &c.; car en ce monde, aujourd'hui tout est rêve...

produire à l'acquéreur un profit plus qu'honnête . . . Seul il connut son gain : avide, méfiant, il poussa la bassesse jusqu'à céler à Thélusson le résultat de cette affaire : l'ingrat avoit donc oublié qu'il tenoit tout de lui... Thélusson nourrissoit un monstre, qui bientôt n'usera de ses forces que pour le dévorer.

Tel fut récompensé le villageois, dont le foyer rendit jadis la vie au serpent expirant de froidure . . . une piquure mortelle devint le prix de ce service.

Bientôt après cet heureux premier coup, Necker, guidé par le bonheur, en fait un plus brillant.

Le souvenir de la derniere guerre d'Hanovre, guerre désastreuse, ne doit renaître à l'esprit du François que pour l'humilier. Ce fut en 1762 qu'elle fut terminée par le traité honteux d'une paix onéreuse (1).

M. de Sainte-Foix, premier Commis des Affaires Etrangeres, sous M. de Choiseul, & en cette qualité initié dans les mysteres, venoit d'apprendre qu'elle étoit prête à se conclure : c'étoit

(1) On se rappelle avec plaisir la réponse que fit M. de Choiseul, Ministre fin & politique, aux Anglois, qui ne consentirent à cette paix, qu'en nous faisant contribuer : « Encore, encore, leur dit ce Ministre ; car plus vous en » prendrez, moins il vous en restera. »

là le ſecret de ſa Place, *quid non mortalia pectora cogis, auri ſacra fames!* Que de ſecrets ne violeroit pas un Commis, pour avoir un peu d'or!

De Sainte-Foix ſe trouvoit dans la gêne : intimement lié avec ce chef des intriguans, (le préſident Lavergne) que les dettes, par parentheſe, alloient réduire à ſe cacher, on convint de faire ſur ce traité un innocent agiotage, pour ſe procurer du comptant.

Ces Meſſieurs jugerent à propos de confier ce projet à Favier (1), l'un des tenans de la Maiſon Lullin (2), dont Necker étoit le coryphée. Ils le prennent au ſaut du lit, l'amenent au célebre café (3), & l'engagent à propoſer à Necker une ſpéculation, qui ne pouvoit être qu'avantageuſe aux *braves* Actionnaires qui feroient de cette partie; ſpéculation d'autant plus aſſurée, qu'elle avoit pour baſe l'agiotage des *fonds publics* entre la France & l'Angleterre.

Ces fonds perdant beaucoup alors, devoient à l'infini rehauſſer au premier cri de paix.

Favier promit d'en conférer, & deux heures après tint parole.

---

(1) Commis aux Bureaux des Guerres.

(2) Cette maiſon Lullin étoit encore une maiſon de banque.

(3) Le Café de Foy.

On ne peut exprimer avec quelle pénétration Necker saisit cette importante affaire ; il en sentoit tout l'avantage : aussi, dit-il à l'émissaire, retournez promptement chez ces Messieurs, mon che Fa vier (1) ; dites-leur qu'ils comptent sur moi ; je trouverai les fonds, je ferai les achats, & la chose une foi terminée, nous en partagerons le bénéfice en freres ; sur-tout recommandez-leur bien d'être exacts à m'instruire des incidens secrets de la négociation des Puissances belligérantes...

Heureuse nouvelle pour nos deux mendians, Sainte-Foix & Lavergne!.... O flatteuse espérance, que de fois tu te plais à te jouer de nous !...

Arrive, *subitò*, un courrier d'Espagne, dont les nouvelles annonçoient quelques difficultés, qu'heureusement on ne pouvoit juger insurmontables, ni capables de suspendre long-temps ce traité.

Le Jockeis de Sainte-Foix (le Président Lavergne) ne fit qu'un saut pour se rendre chez Necker. « Hé bien! quoi de nouveau, dit Necker, en l'abordant. — Mais rien encore de bien intéressant, si ce n'est de légers débats que nous venons d'apprendre, qui cependant nous laissent

(1) Ce n'étoit autrefois que *M. Favier*; aujourd'hui c'est *mon cher*, graces à la circonstance qui les rapproche.

à espérer pour le prochain courrier . . . . -- Des débats ! dites-vous ; ô, Ciel ! . . . Quelle affreuse nouvelle ! . . . -- Vous soupirez ! -- vous changez de couleurs ! . . . . . -- Hélas ! c'est à bon droit : Messieurs, Messieurs, vous m'avez enfilé là dans une bougre d'affaire, qui va me perdre, me ruiner . . .

A ces mots désastreux, l'ame du Président, en proie au désespoir, le précipite chez Sainte-Foix . . . --Tout est perdu.--Comment ! -- Necker se désespere, & trouve les difficultés du traité de très-mauvais augure. — Il falloit donc le rassurer ! --Au diable, si j'y retourne ; ces Banquiers Genevois ne sont pas bons, sur-tout quand leur or se noie : je craindrois que ma vue ne changeât son chagrin en soudaine fureur... -- Hé bien, patientons . . .

Le cœur navré, ces deux amis se quittent . . . Mais quel fut l'étonnement du Président, quand le surlendemain Sainte-Foix lui apprit que cette paix, tant desirée enfin, étoit conclue.

Ils se rendent chez Necker, qui les reçoit d'un froid de glace. « Je vous devine, Messieurs ;
» hélas ! il n'est plus temps ; je suis désespéré . .
» le mal est sans remede ; je n'ai pu résister à
» la crainte . . . le précédent courrier m'a mis
» l'effroi dans l'ame, & m'a fait renoncer à de
» vastes projets, qui pouvoient devenir incer-

» tains : j'ai donc cru plus prudent de l'aban-
» donner, que de risquer honneur, état, for-
» tune, & peut-être encore pis... mes ordres
» sont donnés pour la revente des effets, dussai-je
» même y perdre.»

Ajoutons à ces expressions, les gestes simulés de la plus profonde douleur, qui paroissoit partir du désespoir d'avoir manqué un si beau coup.

Mais de Sainte-Foix, plus rusé que Lavergne, a peine à croire à des regrets, dont les démonstrations approchent du charlatanisme : il en fait informer en secret à la Bourse de Londres, fait feuilleter avec exactitude les livres des Agens de change de Paris, & découvre le *pot aux roses*, contenant une bagatelle d'un million huit cent mille livres de gain, dont le *fourbe* Necker avoit rempli sa bourse (1).

Sainte-Foix, honteux & confus,
Jura, mais un peu tard, qu'on ne l'y prendroit plus.

Le fin *renard*, après une râfle aussi belle, tranche de l'important, se fait des amis, des prôneurs, espionne la Compagnie des Indes, & l'apprend dans une situation gênante : il falloit des piastres à cette Compagnie ; & comment se les procurer ?...

---

(1) Hé bien, Messieurs, comment trouvez-vous çà ? Ce tour est-il honnête ? ... s'il n'est pas d'un frippon, il ne s'en manque gueres.

Raſſurez-vous, Meſſieurs ; l'humain, l'obligeant Necker va vous tirer cette épine ; l'opération vous coûtera quelques douleurs... Mais quel eſt le Médecin qui guérit ſon malade ſans le faire ſouffrir ?

A l'aide de quelques actions de cette Compagnie, que l'*imbécille* Théluſſon lui confie, il ſe préſente aux Bureaux *Indiens*, s'y fait valoir par un long exorde, & finit par offrir un remede, que le danger fait prendre.

Alors l'*Opérateur* ſe met à calculer d'habiles *viremens* & *revirements*, *des échéances prolongées*, des &c. &c. &c., puis propoſe une loterie, en arrange les fonds, & fait verſer à cette Compagnie des *larmes d'or*, qu'il recueille avec ſoin à dix pour cent de bénéfice.

Inſtruit de la ſituation du numéraire, par la correſpondance qu'il avoit avec tous les Banquiers de Suiſſe, d'Hollande, d'Angleterre, vers ce tems il apprend que les Anglois, ſes bons amis, ayant aux Indes des fonds conſidérables, étoient embarraſſés pour les rendre en Europe. A cette heureuſe découverte, Necker, en bon médecin, ſouhaite à la Compagnie des Indes une ſeconde indigeſtion.

En effet, preſſée de ſe procurer des fonds dans cette partie du monde, cette Compagnie recourt au baume du Genevois : lui s'empreſſe

d'en inſtruire les Anglois, travaille, négocie avec eux, & leur fait faire ceſſion de leurs eſpeces en faveur de la Compagnie, qui s'engage à les rembourſer en traites combinées ſur Paris, à deux années de date : cette affaire arrangée, la Compagnie touche les fonds, & les rembourſemens reſtent à faire à Necker, qui ſe charge *complaiſamment du pénible fardeau.*

Or, écoutez comme il s'en débarraſſe : tandis que deux de ſes affidés décrient à Londres, avec acharnement, par ſon ordre, les traites ſur Paris, lui, *ſouple*, *inſinuant*, fait tant & tant près de *Terray*, ce monſtre *noir*, que la terre frémit encore d'avoir porté, qu'il s'en fait aſſurer le paiement aux échéances preſcrites ; & cependant ſes affidés & lui continuent leurs lamentations ſur les *traites*, au point que les propriétaires, alarmés, hâtent la vente des billets, ſe croyant trop heureux de ſauver une moitié, quoiqu'en immolant l'autre (1).

L'homme *unique* que ce Necker !... Quelle tête créative ! Quelle combinaiſon profonde ! Combien d'art en calcul ! Que de *grce* en procédés !...

Devenu des plus opulens, &, comme on voit,

(1) C'eſt bien là ce qu'on peut appeller du profit ſans honneur ! Eh ! c'eſt ce qu'il faut à Necker !...

ſans

ſans *fripponneries manifeſtes*, il rêve qu'il eſt tems de quitter le Banquier Theluſſon : ſuffiſamment en fonds, pour ne plus travailler que pour lui, il lui rend donc ſes comptes, & le fait avec tant d'adreſſe & de dextérité, que ſon ancien maître, ſon bienfaiteur, ſon pere, qui, par bonté, par charité, l'avoit aſſocié, ſe vit contraint de reprocher à ſon Commis la *turpitude* de ſes opérations, & le dépériſſement d'une banque qui, ſans doute, n'avoit fructifié que pour lui.

L'argent en poche, l'*ingrat Patron* ferme l'oreille aux inculpations, aux reproches, dédaigne d'y répondre, & ſort de cette maiſon avec la malédiction de toute une famille, qu'il avoit ſi vilainement trompée.

Sans remords, comme ſans vertus, le premier uſage qu'il fait de ſon indépendance, eſt de s'aſſocier à quelqu'un qui ne puiſſe le faire rougir de ſes *manœuvres :* il jette les yeux ſur Germani, ſon frere . . . Pouvoit-il mieux choiſir ? Même ſang, même ambition, même envie . . . Notez, d'ailleurs, que les *frippons* s'accouplent ; ils ſçavent qu'en *duo*, leur piege eſt mieux dreſſé, & leurs menées moins découvertes.

Depuis long-temps Necker, *in ſecretò*, convoitoit la Caiſſe d'Eſcompte : il ſentoit l'avantage qu'en pouvoit retirer un Banquier un peu pécunieux : auſſi le réſultat de ſes réflexions le ra-

menoit toujours à se mettre du mombre des *escrocs fieffés* qui la gouvernent.

Laissons-le travailler à y gagner un siege, & revenons à sa tendre moitié.

Que fait la *Virtuose* depuis que l'or emplit ses coffres?... Avec qui va-t-elle frayer?.... Quelle espece de gens vont enfin figurer à l'entour de sa table?... Quelles questions, lecteurs, l'épouse d'un Banquier!... une femme à talens!... un phénix pour la vertu, qu'elle singe à merveille!.. & ce qui vaut le plus encore, un comptoir bien garni, nerf de toute chose... pouvoit-on avec tant d'attraits demeurer long-temps en oubli?... D'ailleurs, on étoit mere; on élevoit une charmante enfant, qu'on vouloit établir, de bonne heure, pour prévenir l'écueil qu'une aussi sage précaution, de la part de la mere Cuchaud, eût pu faire jadis éviter à sa fille.

Outre les femmes de Banquiers, de femmes de Banques, de Courtiers, de Commis, d'Escrocs, dont la maison Necker étoit la pépiniere, on crut intéressant, & même nécessaire, d'y accueillir encore plusieurs beaux-esprits *affamés* (1), dont les plumes vénales devoient à l'avenir être de grande utilité.

(1) Tel que le Journaliste de Paris, le Gazettier françois, &c. &c. &c. Les Marat, les Prudhomme, Auteurs sans adulation, trop vrais pour donner leur encens aux méchans, n'eussent pas été là à leur aise.

Quand le lion fut à la chasse, on sçait qu'il se fit seconder de tous les animaux souples, alertes, destructeurs & capables de rendre sa cure merveilleuse. Ce fut dans le même dessein que l'*extendeur* Necker, qui s'apprêtoit à faire la chasse aux hommes, chargea son intriguante épouse du choix des armes, des cors, des piqueurs & des chiens qu'il devoit employer.

Elle étoit attirante : aussi tint-elle à peine table ouverte, que l'on vit y accourir en chef le grand faiseur, grand vaurien d'Abbé Terray; que de certaines particularités déjà lioient à Necker; vinrent après le Duc de Choiseul, le Marquis de Castries, le Duc du Châtelet, le Prince de Poix, le Prince de Beauvau, &c. &c. &c. dont les trois quarts, chargés de dettes, & très-légers d'argent, accouroient se désaltérer à la source (1).

Priver les hommes de l'attrayante société des

(1) Les Fermiers Généraux, qui se fourrent par-tout où les Princes figurent, furent les seuls du beau monde qui trouverent porte close : ils durent cette insulte au ressentiment de Madame Neker contre Madame de la Reyniere, épouse de l'un d'eux, qui refusa de donner un écrin, dont Madame Necker se disoit amoureuse.

La Genevoise sçut encore se venger par des propos injurieux contre la dame de la Reyniere, qu'elle eût été trop honorée de servir, lors de son arrivée en cette Capitale.

femmes, c'eſt priver l'arbre de ſon fruit, enlever la roſe à ſa tige.

L'adroite Banquiere le ſentit : auſſi mit-elle tout en œuvre pour ſe lier aux femmes à la mode, pierre d'aimant puiſſante pour attacher à ſa Maiſon tant d'importans Seigneurs.

La tendre Princeſſe de Poix, la ſurveillante Marquiſe de Cogni, la belle & pimpante Comteſſe de Simiane, la fiere de Grammont, enfin, la déeſſe de l'art, la Comteſſe de Monteſſon, telles furent les actrices appellées à figurer dans ce cercle.

Je ris juſqu'aux éclats, quand je me repréſente le contraſte comique que devoient opérer les façons enjouées de nos Dames, le ton myſtérieux de nos Meſſieurs, avec le phyſique empeſé d'un tas de Courtiers Genevois, dont le jargon, très-peu civil, n'avoit, pour touchantes expreſſions, que des *viremens* & *reviremens*, *dix pour cent*, échéances, &c. &c. Que de caſſolettes ouvertes, pour ne pas avoir de vapeurs ! . . .

Ce fut, à cette époque, que nos quarante Académiciens, *qui*, comme a dit Piron, *ont de l'eſprit comme quatre*, propoſerent un prix à qui dévoileroit, enfin, le ténébreux cahos des opérations financieres.

A l'aide des Folliculaires, que Necker avoit au *ſon*, pour tempérer en eux le feu dont ils

brûloient, notre Banquier concourt, & fort de la célebre académie, bouffi d'orgueil, & tout couvert de lauriers littéraires (1).

Graces à l'ignorance des *quarante*, qui, faute de calcul, ne pouvant décider du *fond*, se laisserent bêtement féduire par quelques fleurs de rhétorique.

Que de courses pour les *Aboyeurs* que Necker avoit à gages! ... Bientôt retentirent Versailles & Paris des plus agréables éloges sur le talent de l'étranger, qui dès-lors devint le *Lausus* (2) de Monseigneur le Duc d'Orléans, ce grand *ami du peuple*, qui mérite si bien d'être dédommagé de la perte du *sceptre*, par *une couronne civique* (3).

---

(1) Ce fut à ce sujet que J. J. Rousseau, lequel vivoit encore, félicité au Café de la Régence, de la palme académique de son Compatriote, répondit aux adulateurs: « Necker vient d'écrire là sur une matiere peu connue; il » a voulu prouver qu'il avoit démêlé la fusée. Est-ce un » mal de chercher à accélérer sa fortune? Ses contradicteurs, » jaloux n'en sçavent pas plus que lui, & déraisonneront » moins bien. »

(2) Chacun connoît quel fut le dévouement de Lausus pour Lidie: tel est celui de Necker pour le Duc.

(3) On dit que le peuple attend son retour pour la lui décerner..... Hé quoi! auroit-on oublié que son crime le met au nombre des Jacques Clément, des Jean Châtel, des Ravaillac, des Damien, &c. &c.

Madame Necker eut, six semaines, une inflammation de gorge, tant elle fut modeste à répondre aux applaudissemens sans nombre qui lui furent donnés : ce jour là, sa maison fut une vraie navette : Ducs, Marquis, Comtes, Barons, joints aux sexe femelle, chacun veut rendre hommage à ce Génie, sorti, se disoit-on, des antres de la Suisse, pour éclairer la France (1).

François ! peuple bon, mais léger, un rien t'abuse ; tout ce qui fait éclat charme tes yeux, séduit ton cœur, & tu ne reconnois tes erreurs que lorsqu'elles t'ont coûté des larmes. Que ne raisonnas-tu sur le premier chef-d'œuvre de ce nouveau spéculateur, il t'eût fait laisser dans l'oubli, un vagabond perfide, indigne de te gouverner.

En effet, que venoit-on de montrer de si curieux dans le sallon académique ? Un avorton, privé de tous ses membres, c'est-à-dire, de tout principe d'ordre, de tout fond d'administration ; quelques phrases cousues de termes bien sonores, de mots harmonieux, causerent l'enthousiasme, & produisirent les *bravo*, avec d'autant plus de raison, qu'on promettoit un *mieux possible* dans l'administration financiere, hochet bien séduisant pour l'ame humaine & bienfaisante d'un Monarque jeune & crédule.

---

(2) La ruiner, & enrichir Geneve de ses dépouilles.

Encouragé par cet heureux préliminaire ; Necker académicien, Necker banquier, Necker agent de sa République, Necker restaurateur de la Caisse d'Escompte, se fait une livrée convenable à ses titres, se faufile de plus en plus parmi les grands & cercle autour du trône, tenant d'une main sa bourse, & de l'autre un Barême.

M. de Maurepas (1) le rencontre sous cet accoutrement, & le prenant pour un vil usurier, mendiant d'illustres victimes, il vous le régala d'un haussement d'épaule... Il ignoroit que cet individu alloit bientôt figurer avec lui.

Effectivement notre homme avoit rêvé qu'il feroit le bonheur de la France en en dirigeant les finances ; & repassant dans son esprit les trois ou quatre millions qu'il avoit si facilement gagnés par ses agiotages avec le Gouvernement, il crut sa gloire & même sa conscience (2) intéressés à démasquer les frippons de finance, à commencer la régénération d'un Empire *qu'il aime*, & le bonheur *d'un pauvre peuple*, *dont il sera le pere.*

L'ame livrée à de si cheres espérances, de si

---

(1) Premier Président du Conseil des Finances.

(2) Sa conscience !... Il n'a que trop prouvé qu'elle est nulle chez lui, & comme dit certain auteur, *conscience de Banquier, parole de renard.*

douces illusions, il vole chez M. de Maurepas, avec ses habits de dimanches (1), & lui présente son recueil d'ignorance, tant accueilli par les Quarante, & dont il a grand soin de se dire le pere.

Esclave, quand il implore, il encense, il adule, il rampe; puis simulant la plus profonde douleur : « Dites à Sa Majesté, Monsieur, que » je suis pénétré de la détresse affreuse de ses » finances; dites-lui que ma banque, que mes » fonds, que mes foibles talens sont autant de » possessions que je lui voue, & dont Sa Ma- » jesté, ainsi que vous, Monsieur, pouvez dis- » poser tout à l'heure... Allez à lui, & rassurez » son cœur, justement alarmé.... Je me crois » d'autant plus en état d'être utile à mon Roi, » que, quand l'argent me manque, je me con- » nois en moyens d'en avoir.

» Je ne demande à mon Roi, à vous-méme, » Monsieur, que quelque confiance dans mes » opérations; & bientôt il va voir ses besoins » disparoître, son Peuple consolé, & ses Etats » riches & florissans.

(1) En ce temps-là la garde-robe de Necker différoit peu de celle de nos Huissiers ou Archers de Justice, qui, presque tous, n'avoient que deux habits; l'un annonçoit ce qu'ils étoient, l'autre ce qu'ils ne pouvoient être : graces à la révolution, ces derniers en ont un troisieme.

» Je

» Je veux faire le bien, ſans d'autre ambition
» que celle de ſouſtraire à de cruelles inquié-
» tudes, le cœur de notre jeune Monarque, qui
» n'éprouve de peines, que lorſqu'il en voit à
» ſon Peuple. Inacceſſible au ſentiment d'une
» honteuſe cupidité, je n'aſpire point aux hon-
» neurs, moins encore à des gages; & ſi Sa
» Majeſté permettoit à mon zele de ſe mani-
» feſter, je recuſerois l'un & l'autre.

« Tranquilliſer le Roi, ſécher les larmes de
» ſon Peuple, voilà où ſe bornent à la fois &
» ma récompenſe & ma gloire.

» Doué d'une ame compatiſſante, d'un cœur
» tendre, ſenſible, ſes Sujets, ſi peu faits pour
» des fers, n'en auroient bientôt plus: pour les
» en délivrer, de jour en jour, je réduirois le
» poids de ceux qu'ils portent, & ces fers une
» fois affoiblis, j'aurois la gloire de les briſer,
» & de rendre aux François leur liberté pre-
» miere (1). »

Ainſi parloit le mielleux Necker. O! combien ſa morale déplaiſoit à ſon cœur! qu'il y trouvoit de déboire!... Et quel monſtre eſt plus dangereux que le tyran qui fait ainſi ſe replier ſur lui-même, qui d'une voix touchante appelle ſa victime, en méditant de l'immoler.

(1) Malheureux! baiſſes ſur nous les yeux... vois tes chef-d'œuvres, & ... cache-toi!...

Du temps des Grecs, ce fut ainsi que pérora le perfide, le fourbe Sinon, pour faire entrer dans Troyes le monstrueux cheval, qui devoit entraîner la perte des Troyens.

M. de Maurepas, non moins crédule que ces anciens peuples, habitué d'ailleurs à juger de l'ame des autres par les sensations de la sienne, crut à ce Républicain les intentions les plus pures. Il le félicita, l'accueillit, & lui promit de faire valoir ses offres, son désintéressement, & son zele.

Rendu chez lui, Necker crut très-intéressant de cacher ses projets à sa *bavarde* épouse : il disoit que les femmes, (*& particuliérement la sienne*) jasoient inconsidérément, sur-tout lorsqu'elles trouvoient motif à *se donner de l'air* (1).

Cependant l'inspiration d'aller chez le Ministre venoit d'elle : aussi l'époux affecta-t-il un mécontentement, une humeur... « *Je viens*, dit-il, » *d'encenser votre idole, Madame ; & je voudrois,* » *morbleu, retenir tout l'encens que je lui ai donné...* «

Il n'en fut pas dit davantage ; Madame Necker craignit de répliquer, & trouva bon de garder le silence.

---

(1) Il sied bien à ce vilain homme
D'avilir le sexe à nos yeux ?
Que sa femme ait ce vice affreux !...
Toutes n'ont pas mangé la pomme.

On en disoit assez de par le monde ; par-tout le nom de Necker retentissoit ; c'étoit le vrai Génie, un vrai Dieu, tout prêt à s'immoler pour nous, mais sous les especes du pain & du vin (1) ; il faisoit déjà des miracles, prophétisoit que les Grands, le Clergé, Gens de robe, Financiers, &c. &c. &c. étoient tous des *larrons*.... Enfin, il poussa l'héroïsme jusqu'à dicter à des *ânes*, ses dogmes contre le Gouvernement, & risquer de changer de demeure (2).

Tout réussit, enfin, au gré de ses desseins : Louis XVI, informé des belles intentions de ce *Sinon* moderne, n'eut personne qui lui fît observer que ce Banquier ne pouvoit faire un excellent Ministre de finances que dans sa République ; où les individus ne formant qu'une famille, n'ont besoin que d'une banque pour consolider leur fortune.

Mandé à la *Barre Royale*, & prosterné devant son Roi :

« *Sire, je ne suis rien, moins que rien sur la terre ;*
» *Mais ... Seigneur, ordonnez ... pour vous que puis-je faire ?*

---

(1) On sçait que Necker, Protestant, ne croit point au mystere de l'Incarnation ; voilà pourquoi ce *sauveur* de la France veut s'immoler sous ces especes.

(2) C'est-à-dire d'être mis à Bicêtre. Je ne sçais, en effet, comment cet *Etranger* ne trembloit pas d'écrire & de faire imprimer contre l'Administration, dans des tems où tout autre eût tremblé d'en penser quelque chose.

» *Ma fortune est la vôtre... un gage encor plus doux...*
» *Si vous voulez mon sang... il va couler pour vous* (1).

....

....

Touchant début!.... Comme le traître s'insinuoit... Le bon Louis le releve ; puis avec cette affabilité qui lui est ordinaire... « Je vous ai fait » mander, Monsieur, afin de vous faire part » de mes intentions pour vous, & sur les témoignages que l'on m'en a rendus, je vous » nomme Directeur Général de mes finances... » Dans un autre moment je fixerai vos hono» raires ; en attendant, prenez ce porte-feuille. »

Voilà l'ambitieux au comble de ses vœux. Je passe sous silence son adulation, ses refus d'honoraires, contre lesquels il protesta avec l'air de les desirer (2) ; en un mot, l'agréable surprise de Madame Necker, qui venant de quitter son cher époux *Banquier*, le revoyoit *Ministre*.

---

(1) Ce Discours contenoit quarante vers, & je suis désespéré de n'avoir pu me procurer que ces quatre premiers, j'eusse donné le tout au public : quoiqu'ils sortoient de la fabrique *du Charnier des Innocens*, on dit qu'ils n'en étoient pas moins intéressans.., Il falloit qu'ils le fussent pour faire pleurer un Roi.

(2) Observez que Necker, à cette époque, jouissoit de huit cent mille livres de rente ; fruit de ses agiotages, de ses banques & de ses usures... Eût-il autant gagné avec l'horlogerie de Geneve & les enfans de la République ?

La nouvelle ne tarda pas à se répandre : elle fit trembler les Financiers, jurer les Parlemens, rire les Banquiers, & espérer le Peuple.

Le surlendemain, M. le Directeur Général des Finances voiture dans Versailles Madame & Mademoiselle Necker en un carrosse de remise, le plus beau que l'on pût trouver... La faveur de Sa Majesté méritoit bien, de la part de la *belle famille*, une visite de cérémonie.

Le Roi reçoit nos Dames *Bourgeoises* avec le souris d'un Monarque : viennent à la file nos *pimpantes de Cour*, qui, sur le rapport qu'on venoit de leur faire, que *la modestie* & *la vertu* venoient d'y arriver, couroient comme des folles, curieuses de voir comment *çà étoit fait* (1).

Elles eurent le temps d'examiner ces *raretés*, tout à leur aise, M. le Directeur ayant suivi le Roi, qui l'avoit tiré par la manche pour l'emmener à son cabinet.

Le résultat de leur conversation secrette, fut que Necker s'appliqueroit, sans différer, à l'examen de la situation actuelle des finances, & des papiers que renfermoit le porte-feuille que le Roi lui avoit remis.

Rendu chez lui, l'Opérateur-Ministre les furte,

(1) Cela fit dire à la de Polignac, *que la vertu lui avoit donné des vapeurs, & la modestie des desirs...*

y trouve un plan de suppressiòn des Trésoriers, de renvoi des Receveurs Généraux des finances, un Réglement des Fermes, & de la Maison du Roi, avec des projets de réformes claires & faciles des Loteries, Messageries, Octrois des Villes, &c. &c. &c.

Ravi de cette découverte, il la considere bientôt comme une route à suivre, pour se faire valoir, en donnant du nouveau (1).

Sic vos non vobis ...

En effet, ces nouveautés étoient le fruit de l'esprit d'administration de MM. de Malesherbes & Turgot, qui sans doute avoient eu de bien fortes raisons pour n'en pas hasarder la terrible exécution.

Mais un Banquier qui sait faire valoir, avec tant de souplesse & d'intérêt pour lui, les especes des autres, pouvoit-il être embarrassé de s'en attribuer les projets?

Necker, insinuant & *faux*, découvrit qu'il avoit à faire à un *Louis*, bon & crédule, qu'il pourra gouverner à son gré, & cette réflexion le porte

(1) En France, un Ministre croit indispensable à sa réputation, à sa gloire, de bouleverser tout le travail de son prédécesseur. Cette manie entraîne avec elle les abus les plus grands; elle est même contraire à l'amélioration d'un Etat, & lui est toujours onéreuse.

à tout ofer : il donne à fon extérieur le fimulacre du défefpoir & de la plus vive inquiétude, & revolant au pied du Trône, il y outre fes craintes fur le réfultat des opérations de fes prédéceffeurs, opérations qu'il a l'art de faire envifager au Monarque, comme autant de coups portés au Gouvernement, dont les plaies gangrenées le font défefpérer de l'efficacité des remedes qu'il doit mettre en ufage. « N'importe, Sire, je vais prêter » la main à cette œuvre pénible, & j'aurai fait » tout mon bonheur, fi j'opere le vôtre même, » par celui de vos fujets. Si des révolutions fu- » neftes, que l'on ne peut prévoir dans une Mo- » narchie, venoient à m'expofer aux traits de » l'envie, aux inculpations des méchans, puis-je » compter que votre Majefté m'offrira dans fon » cœur un port, où mon honneur, mon efprit, » battus par la tempête, balottés par les flots, » puiffent aborder, braver l'orage, & reprendre » des forces?... Puis-je compter que mon Roi, » que mon maître daignera defcendre alors juf- » qu'à moi, fécher mes larmes, & me défendre » de fon fceptre (1). Pardonnez ... je m'oublie... » Sire, je croyois m'épancher dans le cœur d'un » *ami*, à qui j'allois m'unir ....& l'excufe va » fuivre l'offenfe ... » Necker tombe à fes pieds :

(1) C'eft, en effet, à l'ombre du Trône que le *perfide* dort avec tant de fécurité, & qu'il fourit à fes chef-d'œuvres.

le Monarque, ému, le releve, se livre, & promet tout. Satisfait du succès de son charlatanisme, l'émotion du Roi lui paroît favorable aux premiers coups qu'il avoit médités.... *Je vois avec douleur*, reprit le fourbe, *que votre auguste Majesté n'est entourée que d'escrocs qui la pillent.... Que faites-vous de ces ordonnateurs superbes; vos Intendans de finances, qui vous coûtent immensément, cent fois plus qu'ils ne valent? Permettez que je les renvoie; je les remplacerai par leurs Commis, qui, mieux qu'eux, feront la besogne. Vos Trésoriers, vos Receveurs Généraux sont des sangsues, s'engraissant lâchement aux dépens des sujets; il faut les supprimer, leur promettre un remboursement, & ne leur en point donner... Au reste, je me charge du soin de leur rendre justice... Jettons les yeux à présent sur les individus composant votre Conseil; ce d'Aguesseau sournois, ce Beaumont égoïste, ce Fleury, ce Marville, autant de têtes à perruque, ignares, dont votre Majesté n'a plus de besoin, n'ayant aucune connoissance dans le genre d'administration que je me promets* (1) : *& jusqu'à vos Ministres, Sire; à quoi vous servent-ils?... Ma patrie n'en a pas... & cependant comme elle est florissante!...*

---

(1) Pauvres François! que je vous plains!... Ce genre d'administration! c'est une banque, où l'on va vous faire travailler pour d'autres que pour vous.

Balayez-

Balayez-moi aussi ce tas de valets fainéans que vous avez à votre suite ; je promettrai à cette canaille de magnifiques traitemens .... & on fait ce qu'on veut ; les promesses n'engagent à rien ... (1).

Ainsi parloit au Roi cet oracle du crime & de l'ambition, en lui faisant envisager ces suppressions *d'autant plus pressantes*, *que ces places inutiles*, *enlevoient*, disoit-il, *au Trésor des sommes immenses*..... Louis jette un soupir, & commence à céder à la tentation *du serpent*, en prononçant, pour premiere réforme, celle de ses *Intendans des finances.*

Ainsi furent abolies ces places qui, depuis deux siecles, n'étoient accordées que comme récompenses aux personnages les plus illustres & les plus distingués du *Conseil* & de la *haute robe.*

Il est à croire que Necker n'avoit cherché, par cette suppression, qu'à soustraire ses opérations futures aux regards de ces *Intendans*, dont l'emploi jusqu'alors avoit été de surveiller

(1) Quelle morale impure, & dangereuse ! quelle Neckromanie !...(*a*) Tremblez, François ; le cœur du bon Louis est en danger... Un tigre est son Mentor ! ...

(*a*) Ce terme dérive des mots grecs *Necros*, qui signifie *mort*, *destruction*, & *Manie*, qui veut dire *fureur* ; ce qui rend en notre langue, *fureur de suppression*, *manie de destruction*, &c. Quelle expression plus propre à caractériser *l'homme* !

les actions de nos Contrôleurs Généraux, & même de les conseiller. Or un tel voisinage pouvoit-il plaire à un Ministre, qui, pour ses propres intérêts, ne vouloit, sur ses comptes, d'autres yeux que les siens?

Cet événement ne manqua pas de faire du bruit: mais comme il annonçoit un nouveau plan d'administration, & faisoit espérer à mes patriotes crédules, l'extinction prochaine des Aides & Gabelles, des Traites dans l'intérieur, des Contrôles, & de tant d'autres droits onéreux pour le peuple, & dispendieux pour l'Etat, il n'opéra pas le moindre murmure, ni la plus foible contradiction.

On répand, au contraire, jusqu'au fond des Provinces, que le Républicain est *l'homme unique en fait d'administration*, *l'ennemi des impôts*, *l'ami du peuple;* on le divinise, on l'encense... On apprête *le pot* pour y mettre *la poule*.... Va, pauvre peuple! on t'abuse... Prie le Ciel d'avoir toujours du pain, en le payant bien cher... On s'aime trop pour t'aimer tant. *Celui qui te promet la poule*, *la mangera*, &, par humanité, t'en revendra les restes.

Un malheur n'arrive jamais sans un autre; déjà Messieurs les *Trésoriers* (1) *ordinaires* & *ex-*

(1) On sçait qu'Antoinette, alarmée de savoir que son Trésorier même étoit du nombre des supprimés, fit assembler ses Conseillers à une des salles de l'Arsenal, pour pro-

traordinaires avoient subi le sort des *Intendans* : l'ambitieux Ministre, pensant à marier le Trésor Royal, cher objet de sa cupidité, avec sa p....n de Caisse d'Escompte, ne vouloit pas que ces Messieurs fussent de cette noce... Des Agioteurs de toute espece, Banquiers, Courtiers, Protestans, vils Auteurs, Aboyeurs, enfin, toute la clique *Neckerienne* eut seule le droit de figurer à cette fête, laquelle se fit *à la sourdine*, & le plus promptement possible; la partie fut d'autant plus gaie, que Necker sentoit tout l'avantage du parti qu'il venoit de procurer à *sa chere pupille* (la Caisse d'Escompte), avec laquelle il avoit comploté d'*en faire porter une belle paire au pauvre époux* (le Trésor Royal); &, pour y parvenir, il sut habilement établir des rapports secrets, mais assurés, entre la Caisse d'Escompte, sa Maison de Banque, & les fonds du Trésor, par le commerce impur des Billets noirs, Billets d'emprunts, Viremens combinés, &c. &c. &c.

Quelles manœuvres ruineuses que celles d'un

---

tester contre l'Edit de cette suppression, comme attentatoire personne, & aux clauses du contrat sacré qui l'unit au Monarque. Ce Conseil fut tenu par son Chancelier, son Surintendant *Berthier*, & le Secrétaire de ses Commandemens, le sieur *Augeard*, qui vient d'échapper au supplice qu'il méritoit, à l'aide de la criminelle complaisance des Juges du Châtelet.

Banquier-Miniſtre pétri d'ambition! . . . Quelles eſcroqueries! . . . Quelles! . . . Mais avançons . . . Ce Miniſtre eſt malade. . . . Que dû moins il ſe reconnoiſſe avant de nous quitter . . .

Enfin ce flagorneur pouſſa l'effronterie juſqu'à mettre Louis XVI *à la férule :* il ne le quittoit plus ; *il trembloit*, diſoit-il, *qu'on ne vînt à gâter le bon cœur de ſon Roi* (1) . . . On le vit s'abaiſſer *juſqu'à inſpecter* la cuiſine royale, & prononcer, dans un repas, ſur la dureté d'un *faiſan*, une réforme entiere des *pourvoyeurs* & *officiers* de la bouche du Roi, en s'offrant d'en faire lui-même les marchés au *rabais*, ou de nommer un pourvoyeur unique, dont tous les Samedis, lui, *Necker*, lui, *Miniſtre*, régleroit les mémoires.

Notez qu'à cet époque, ces gens ſe trouvant en avance de cinq années, M. le Directeur général des finances avoit eu l'*humanité* de régler que *ſon Tréſor royal* ne payeroit l'année révolue de toutes les dépenſes de la maiſon, que dans le courant de la ſuivante, & encore à raiſon d'un *douzieme* par mois, & ainſi de ſuite d'année en année : par cette manœuvre d'*uſurier*, les pourvoyeurs alloient être réduits à nourrir encore la maiſon, à leurs frais, pendant l'eſpace d'une année ; en un mot juſqu'à la *deſſerte*, dont Necker

(1) Vil ſéducteur! . . . C'eſt dans tes mains qu'il va ſe perdre. . . . Dieux! veillez ſur ſon cœur.

vouloit s'assurer, en donnant le projet d'établir des Commis aux portes du Château, pour arrêter ce qui sortiroit des cuisines royales.

Mais ce travail *inique* ne fut point approuvé. Louis XVI, voyant qu'on vouloit le réduire à vivre comme un *simple bourgeois*, se contenta seulement, par une condescendance pardonnable à un Roi qu'on abuse, de prononcer la suppression de ses *Officiers de bouche*, qui peu après se virent obligés de traduire en Justice le *Ministre aux réformes*, pour être remboursés de leurs Charges.

Que produisit l'*ignorante & basse administration* de Necker par cette suppression ? Une dette à l'Etat de 8,786,900 livres, & une diminution énorme sur le produit des droits royaux, que le peu de consommation devoit inévitablement opérer..... *Belle spéculation ! grand profit pour l'Etat !*

Tandis que l'*Enragé* se livre tout entier à la destruction des individus qui l'*offusquent*, sa *bienfaisante* & *vertueuse* épouse fonde des *hôpitaux*, pour leur procurer un asyle... *Incomparable trait d'humanité*, que je transmets à la postérité, comme digne d'une ame vraiment *hospitaliere* (1) !

---

(1) C'étoit ainsi que la femme de Law se plaisoit à parer les opérations ruineuses de son mari, dont Necker est le modele.

Tels on voit fur nos ponts, ces *Empiriques affamés*, montés fur des tréteaux, lefquels ont ordinairement à leur gauche une *femme à panaches*, dont l'extérieur affable, mais compofé, rehauffe le mérite des drogues de *ces ignares Charlatans*.

Après tant de traits d'équité, de fraternité naturelle, ce *Deftructeur* ofe avancer dans des écrits bien religieux, bien fourbés, que *les Miniftres fans vertus, font plus à craindre que les Souverains indifférens au bien public* (1)... Qu'il s'apprécioit bien! qu'il parloit bien d'après fon cœur!

Attaquez (les Miniftres) *infenfiblement*, continue cet auteur des ouvrages des autres, *par l'opinion publique, ils deviennent encore plus malfaifans dans leurs moyens de défenfe; car défefpérant de fe déguifer devant les regards attentifs de tout un peuple, ils tournent leur adreffe contre le Prince, ils étudient, ils épient fes faibleffes, & encouragent habilement celle qui peut protéger ou couvrir le défaut de leur caractere, ils s'appliquent en même temps à parer l'immoralité de toutes les graces qui peuvent la rendre aimable, & ils tâchent de faire haïr la vertu, en la repréfentant comme auftere, impérieufe, infociable, & prefque défaffortie à nos mœurs* (2). *C'eft ainfi*

---

(1) Voyez fes Opinions Religieufes, chap. 7.

(2) *Tu l'as fait avant de l'écrire.*

que les Ministres (1), *affranchis de toute espece de principes, ne sont pas seulement le malheur d'un pays, pendant la durée de leur autorité, mais ils alterent encore les premieres sources de la félicité publique, en affoiblissant dans un Monarque le sentiment de ses devoirs, en le détournant quelquefois de ses heureux penchans, & en le décourageant, pour ainsi dire, de ses propres vertus.*

C'est donc ainsi que le crime prend le langage de la vertu, pour voiler ses forfaits! En bonne conscience, rapprochons de sa morale, les actions de ce Ministre.... On y verra un *peintre, tout rempli de lui-même, tirer son portrait, croyant faire celui des autres.*

Vainement nous cherchons à inspirer des remords à un être qui n'en peut avoir (2) : il ne rougira pas : contentons-nous de le suivre dans le cahos de ses opérations désastreuses, où bientôt il nous engloutira tous avec lui.

EMPRUNT D'ESPAGNE.

Vers ce temps, l'Espagne, disposée à faire

---

(1) *Que toi-même...*

(2) Voyez le chapitre de la Morale naturelle de Necker, où il dit : *Mon ame, graces au Ciel, a peu connu jusqu'ici les tourmens du remords*..... Le monstre!... Si, suivant son systême, *le remords est le sentiment pénible du mal que nous avons fait aux autres*, qui plus que lui devroit en être tourmenté?

un emprunt de neuf millions de *piaſtres*, fait parvenir en cette Capitale, par la voie des papiers publics, les clauſes *de la cédule royale* concernant cet emprunt : à cette nouvelle, pluſieurs Banquïers de Paris ſe réuniſſent, & s'intéreſſent au ſuccès de cette affaire, pour une ſomme entre eux, de huit millions, très-aſſurés du gain avantageux qu'ils en retireront.

Un certain Rilliet (1), dit *le Quakre*, du nombre des intéreſſés, ſe permit de faire ſur ce traité un *ſot* & *très-long commentaire* de prévoyance, après lequel furent enfin fixées les acceptions de chacun d'eux.

L'échéance des paiemens approchoit, quand l'envie, cette furie infernale, logée dans l'ame des Banquiers rivaux de Madrid & Bayonne, leur fit révéler de place en place le ſecret de l'opération, afin d'aiguillonner la jalouſie des Maiſons de Banque de Paris, qui n'avoient point *part au gâteau*, & de répandre la défiance, enſemble le diſcrédit des commerçans de l'Europe.

---

(1) Alors Banquier en cette Capitale : on l'appelloit Rilliet-*mâchoire ;* mais devenu l'intime de M. le Directeur Général, au point de le tutoyer, on l'a nommé depuis, par reſpect, Rilliet le *Quakre*.

Il paroît que l'intérêt eſt le ſecret des Banquiers, puiſqu'on avoit jugé à propos de céler cette bonne affaire à la Maiſon Necker, & autres.

Le

Le monſtre qui vomit ce coupable projet ; ſavoit le parti que l'on pouvoit tirer du reſſentiment intéreſſé, & tout à la fois bas & puiſſant, de la Maiſon Haler & Girardot, Maiſon de Germani & du Banquier-Miniſtre, auxquels on avoit cru devoir ſoigneuſement cacher cette impotrante affaire.

Un agent de change *infidele*, ou ſans doute imbécille, ſur l'avis qui lui vint de Bayonne, ſe chargea du fardeau de la révélation, & muni des papiers contenant les détails de la choſe ſecrette, courut chez Girardot, chez Haller, en un mot, chez tous les Banquiers de la Capitale.

Haller, furieux de n'être pour rien dans cette affaire, &, d'un autre côté, jaloux de la familiareté de Rillier-Mâchoire avec Necker, vole à ſon tour chez ce dernier, exhale ſa colere à ſes yeux, & inſpire ſans peine à ſon cœur ſon reſſentiment & ſa rage.

Soudain le Miniſtre-Banquier mande chez lui Rillier, l'accable de reproches, le menace, s'emporte au point que la *pauvre Mâchoire*, à qui la tête tourne, maudit tout engagement, & n'a pas honte de renoncer à ſes acceptions, & juſqu'à ſes arrangemens particuliers, avec le Négociant qui lui avoit fait la grace de l'intéreſſer à la choſe.

Au comble de ſes vœux de voir le *lâche* Rillier,

ſon intime, abandonner des prétentions, dont lui pourra tirer parti, le *ruſé* Necker fait même tentative ſur l'eſprit du Négociant, qui avoit ſi bien ménagé dans cet emprunt l'intérêt des Banquiers de Paris : mais ce dernier, moins foible & plus inſtruit, ſoutint le choc avec tant de vigueur, que le *lion* devint *le plus doux des agneaux*.

Content, en apparence, mais au fond de ſon ame ſe croyant outragé, le Miniſtre-Banquier porte plainte à Verſailles, répand qu'on a ſurpris, trompé dans cette affaire tous les intéreſſés, & défend à *ſes Commis* du *Tréſor Royal* d'en recevoir les billets.

Même défenſe à la *Caiſſe d'Eſcompte*, où *préſidoient ſes adhérens*, les ſieur Haller & Girardot, qui ſe permirent d'écrire & ſemer en tous lieux la défiance, l'incertitude ſur le ſort de l'emprunt, & des Maiſons qui s'y trouvoient intéreſſées.

Les réſultats de ces manœuvres devoient être des plus odieux.

D'abord, ils pouvoient faire connoître à toutes les Puiſſances, & particuliérement à l'Angleterre, la diſette où ſe trouvoit l'Eſpagne, au milieu d'une guerre fâcheuſe : ils pouvoient empêcher le ſuccès d'un emprunt, dont le louable but étoit de procurer à nos alliés les moyens

de ne pas nous abandonner dans la défense de la cause commune.

Enfin, le dernier résultat étoit tout à la louange de l'*agioteur* Necker & Compagnie, qui pensoient partager entr'eux, par accommodement, le bénéfice de cette affaire.

Mais ainsi qu'au *corbeau*, il ne leur resta que la honte : on détrompa d'abord le Ministre, à qui M. le Directeur Général des finances en avoit imposé; puis on le mit dans la nécessité de nier ses défenses au Trésor Royal, & ses influences à la Caisse d'Escompte.

Ensuite les intéressés se répartirent, *à la barbe des mécontens*, les acceptions que Rillier le *lâche* avoit rejettées ; & sur la certitude de leur diffamation essayée dans toutes les Places de l'Europe par cette canaille, ils étoient prêts à rendre plainte, lorsque Necker, *tremblant*, sentit qu'il étoit temps de rassembler chez lui, plaignans & calomniateurs, pour lesquels il s'humilia, protesta & demanda la paix, qu'on ne lui accorda cependant qu'aux conditions que le *brave* Rillier se jetteroit aux pieds du sieur Vanden-y-Ver, l'un de ceux outragés, & feroit des excuses aux autres.

Demandons au Ministre religieux, pourquoi dans ses opinions (1), il nous vante avec tant

(1) Opinions Religieuses, chapitre premier.

d'emphafe cette belle maxime, *tu ne déroberas point*, tandis que fes actions démentent publiquement ce précepte.

C'eft bien ici le cas de le comparer à ces Miniftres profanes, *qui prêchent la loi*, *fans la fuivre.*

DISGRACE DE M. DE SARTINE.

Ne faites jamais aux autres, ce que vous ne voulez point qu'on vous faffe à vous-même (1).

Tel eft le principe de morale naturelle que Necker éleve avec enthoufiafme dans un de fes ouvrages : fut-il fidele à cette maxime ? Jamais.

Perturbateur inexorable de l'ordre & de la fociété, tout lui faifoit ombrage, lui déplaifoit, & ne penfant que s'élever, femblable au *ruftre*, dont le but eft d'atteindre à la cime d'un chêne, à mefure qu'il fe hauffe, il brife peu à peu les branches qui peuvent s'oppofer à fon élévation.

M. le Chevalier de Clonard, muni d'une lettre de change de 10,000 livres, tirée fur le fieur de Saint-James, par le Caiffier de M. de Sartine, réfident aux Colonies, en follicite le paiement : Saint-James s'y refufe, & pour caufe de refus, exhibe des ordres reçus de Necker, pour n'en payer aucune tirée de ce pays, qui par lui (Necker) ne fût acceptée. Envain M. de Clonard

(1) Voyez fon Traité de Morale Naturelle, art. 6.

lui repréfente qu'un tel ordre ne peut avoir lieu que pour des lettres de change tirées par des particuliers; refus réitéré de ne point l'acquitter. Le Chevalier fe recrie, & s'en plaint aux Miniftres : ceux-ci ont peine à croire que des ordres auffi peu raifonnables euffent été donnés par Necker; mais ils en font bientôt convaincus par le fieur de Saint-James.

Louis XVI, informé de ces petits débats, raffemble fon Confeil, & d'après les diverfes opinions, ftatue que toutes lettres de change, tirée des Colonies, feront fans refus..... Ici Necker fe croit perdu...

L'indomptable ferpent, dragon impétueux,
Se courbe, fe recourbe en replis tortueux.

RACINE.

Recourant promptement aux *plumes qui le fervent*, il leur fait enfanter un Mémoire, où M. de Sartine eft ignominieufement accufé d'un *crime d'état :* on y difoit qu'indépendamment de 110 millions à lui accordés pour dépenfes ordinaires de la Marine, & 16 millions pour celles extraordinaires, il avoit eu l'*audace d'excéder de 17 millions* (1) *les ordres de Sa Majefté; que tout l'or du Pérou ne lui fuffiroit pas; que le Tréfor de la*

(1) On a fu depuis que ces 17 millions avoient été employés à fecourir les Américains, que l'on apprit être fans vivres, fans artillerie, fans munitions, fans draps: d'après

Marine n'étoit plus sous ses ordres qu'un gouffre où tout s'engloutissoit ; &c. &c. &c. En un mot, on terminoit ce Mémoire, ou plutôt ce *pamphlet*, par l'offre de sa *démission*, si, dans la journée même, M. de Sartine n'étoit répudié, & n'étoit remplacé par M. de Castries, allié à M. de Guignes, *intime* de M. Necker depuis la Compagnie des Indes.

Cette trame étoit d'autant plus odieuse & perfide, que Necker étoit certain que personne ne viendroit au secours du Ministre qu'il alloit immoler. Il ne redoutoit que M. de Maurepas,

---

les délibérations d'un Comité à cet effet, on convint de les secourir, sous le plus grand secret : mais comment trouver ces 17 millions, sans que Necker, qui n'étoit point & ne pouvoit être du Conseil, s'en apperçût ? On étoit à rêver à quelque expédient, quand M. de Sartine proposa simplement au Roi de bouffer les billets de son Trésorier de trois millions par mois ; ce parti, trouvé sage & convenable, fut agréé du Roi & de son Comité : mais M. de Sartine oublia de faire signer le Roi, avant de donner ordre à son Caissier, qui, comme lui, fut disgracié.

Ce qu'il y a de certain, c'est que Necker & son Commis Dufresne ne pouvoient manquer de s'appercevoir de l'augmentation des dépenses de la Marine, sur le bordereau que le sieur de Saint-James présentoit chaque mois. Ils s'en apperçurent en effet : mais comme ces dépenses n'augmentoient que de 3 millions par mois, Necker attendoit qu'elles s'accrussent pour en avertir le Roi, & il profita de la maladie de M. de Maurepas, à Paris, pour faire cette imputation.

ce conseil respectable du Roi, & il le sçavoit détenu dans son lit par une fievre violente, accompagnée d'une incommodité (la goutte) qui ne lui permettoit en aucune maniere d'être transporté.

D'un autre côté, le Monarque, toujours plus confiant, toujours plus aveugle sur le compte du Ministre-Banquier, pouvoit-il soupçonner que l'*intriguant* Necker, sans ordre de M. de Maurepas, fût assez *impudent* pour en imposer à son Roi & agir de son chef.

Enfin l'arrêt est prononcé, M. de Sartine immolé, & M. de Castries mis en place.

Louis XVI parut ce jour-là d'un mécontement inexprimable aux yeux des Courtisans, & se débarrassant de la foule, il se rend à Compiegne avec très-peu de suite, & delà chez le malade (M. de Maurepas), dont il étoit en peine.

Là, quelle fut la surprise de ce *bon Roi*, d'apprendre que l'équippée que Necker venoit de faire, n'étoit nullement consentie par M. de Maurepas, qu'elle en étoit même ignorée.

Son mécontentement s'accrut bien davantage encore, quand à la seconde visite ce Ministre lui remit ce billet.

DE SARTINE A M. DE MAUREPAS.

Je regrette peu ma place, Monsieur, mais j'apprends

avec douleur qu'on répand dans Paris des propos ſortant du Contrôle général, par leſquels on oſe avancer que je jouis de 800,000 livres de rente, & que de mon autorité privée, j'ai été aſſez criminel pour excéder de 17 millions les ordres du Roi, dans mes dépenſes.

D'abord, j'ai à peine 20,000 livres de rente, & ſi l'on m'en trouve davantage, je l'abandonne aux Hôpitaux.

Quant à la ſeconde accuſation, mon Mémoire juſtificatif ſera la repréſentation des ordres ſignés du Roi dans ſes Conſeils ou Comités tenus, comme vous ſavez, Monſieur, en préſence des principaux Miniſtres, & dont le réſultat étoit le ſecret de l'Etat: ſi j'en eu laiſſé entrevoir un mot à M. Necker, aſſermenté nulle part, reconnu dans aucune Cour, un château fort eût été le prix de mon indiſcrétion: j'ai donc mieux aimé ſouffrir & me taire: veuillez aſſurer mon Roi de ma ſoumiſſion à ſes ordres, & agréez les ſentimens d'eſtime & de conſidération avec leſquels j'ai l'honneur d'être,

MONSIEUR,

Votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur,

DE SARTINE, ci-devant Tréſorier général de la Marine.

Notre

Notre Monarque eut à peine achevé la lecture de cette lettre, que tombant dans la douleur la plus profonde, des larmes sillonnerent ses joues... Que ces pleurs étoient pures!...qu'elles étoient respectables dans un Roi! ... qu'elles peignoient énergiquement la bonté de son cœur!

Bientôt il ne considéra plus son *Ministre Genevois* que comme un *intriguant*, un *drôle*, indigne de sa confiance. Les Courtisans le voyoient autrement; ils ignoroient l'idée défavorable que Louis XVI en avoit conçue, & ne jugeant l'*homme* que d'après les révolutions que ses *menées* infâmes opéroient à la Cour, ils le crurent parvenu au plus haut dégré de ~~fureur~~ : ce fut faveur alors que parurent au pied de l'*idole* l'Archevêque de Toulouse, l'encensoir à la main; le Duc de Choiseul le priant de faire au Roi l'éloge de son ancienne Administration; le Duc du Châtelet, de lui frayer la route à suivre pour parvenir à avoir le Département de la Guerre, ou celui de *la Politique*, qui lui eût mieux convenu; enfin, le Prince de Beauvau, pour qui l'idole s'humanisa, au point de lui offrir en perspective le Département de Paris, ou un siege dans le Conseil. Ainsi ces têtes altieres, prosternées, sans honte, devant un homme de néant, recevoient des *doses* d'espérance, plus ou moins fortes, suivant le besoin qu'il avoit d'eux.

Cette ligue s'accrut de jour en jour ; & Necker la jugeant assez forte, l'employa sans retard à cabaler, intriguer contre le plus juste, le plus vertueux des Ministres (M. de Maurepas) qui lui faisoit ombrage.

Oubliant qu'il ne devoit qu'à lui seul la place qu'il occupoit, il travaille à forcer sa retraite par des dégoûts sans nombre. D'abórd il fait répandre dans les Cafés de la Capitale, que M. de Maurepas *perdoit la tête*, qu'il ne faisoit plus que *radoter*, que le Roi s'en *détachoit*, &c. &c. &c.

Louis XVI, qui n'ignoroit de rien, affectoit la plus grande indifférence pour le Banquier-Ministre ; il le disputoit, le bouroit, sans pouvoir se résoudre à l'expulser, par égard à la situation de ses finances & au besoin du moment.

Mais peu fait à des mortifications blessant son amour-propre, Necker pensa qu'il étoit temps de regagner les bonnes graces du Roi, &, pour y parvenir, il fait imprimer & paroître son fameux *Compte rendu*.

Je ne me permettrai que quelques réflexions sur cet ouvrage, rempli d'erreurs & de faussetés : elles sont essentielles à dévoiler la perfidie d'un Ministre, d'un dieu trop long-tems adoré.

Passons légérement sur l'arrogance du style, peu convenable dans la bouche d'un sujet parlant

à fon Roi (1); contentons-nous de reprocher à ce Cofmopolite infâme (M. Necker), d'en avoir impofé à toute la France, fur le déficit des finances, à l'inftant où fes mains infidelles en prirent l'adminiftration.

Reprochons-lui d'avoir remonté, pour établir ce compte avec plus d'intérêt pour lui-même, à l'époque de l'avénement de fon prédéceffeur (M. de Cluny), plutôt qu'à celui de fa fortie... Homme fourbe! homme impofteur! que ne remontas-tu plutôt à l'arrivée d'un monftre au Miniftere, monftre (l'Abbé Terray) qui te reffembloit, & des leçons duquel tu as fu fi bien profiter! Il t'en eût refté davantage.

Mais en commençant ton travail depuis l'avénement de M. de Cluny, tu te difois fans doute à toi-même : *ou l'on découvrira la fauffeté de l'état du déficit de M. de Cluny, ou elle ne reftera connue qu'à moi-feule :* dans le premier cas, j'en rejetterai la faute fur le Miniftre qui n'eft plus; & dans le fecond, *ne ferai-je pas un prodige d'avoir fu pallier mes efcroqueries, mes fottifes ?*

Tu n'es pas encore fatisfait .... tu ofes en impofer à ton Roi, fur la vérité des recettes &

(1) Lorfque Louis XVI demandant à M. de Maurepas, ce qu'il penfoit du Compte rendu de M. Necker : *Sire*, répondit ce Miniftre; *il y a dans ce compte autant de vérité que de modeftie.*

dépenſes; tu oſes en impoſer ſur l'excédent prétendu des revenus ordinaires; tu oſes en impoſer, en un mot, en atteſtant, en ſoutenant avec effronterie, que la Caiſſe d'Eſcompte ne fut jamais une des reſſources de ton adminiſtration de banque. Hé quoi! .... aurois-tu oublié qu'il exiſte aux archives de la Ferme Générale une lettre de ton ſtyle, de ta main, pour engager à accepter tes billets noirs, enfans du monopole... & tu ne reculas pas d'effroi, en y traçant que Sa Majeſté répondoit de leurs événemens!... O que de fois le nom ſacré du Roi a été profané!... Que de fois il a paré & couvert tes infidélités, ta vengeance, tes crimes!

Entends les cris des victimes immolées à tes reſſentimens (1), privées de leurs charges & des honneurs qui leur avoient coûté ſi chers... Quelle a été l'indemnité de ces privations?...

---

(1) Réuniſſons aux ſuppreſſions ci-devant relatées, celles des Receveurs Généraux des Domaines & de leurs Contrôleurs, des Receveurs des Amendes, Receveurs particuliers des Maîtriſes, Gardes Généraux, &c. &c. tous immolés à la Neckromanie du Genevois avide, & ſupprimées ſans le moindre rembourſement.

Les Receveurs Généraux des Domaines furent même les plus maltraités; transfigurés en Régiſſeurs, depuis leurs ſuppreſſions, Necker eut l'adreſſe d'exiger de chacun une ſomme de 450,000 livres.

Ce nouveau régime coûte à la Nation plus de hu millions au-delà de l'ancien.

Promesses illusoires de ta part, espérances mensongeres de la leur...

Peuple confiant & léger ! vois le bien que t'a fait ton dieu ... adores-le dans ses ouvrages.

TABLEAU DES EMPRUNTS.

Par Edit de Janvier 1777 sur les Loteries.	24,000,000
Par Arrêt du Conseil du 1[er] Déc. 1777, *idem*.	25,000,000
Sur le domaine de la Ville de Paris.....	12,000,000
Sur l'Ordre du Saint-Esprit............	12,000,000
Billets Fermes......................	18,000,000
Cautionnement des Employés..........	15,000,000
Par Edit de Janvier 1778, Rentes viageres.	48,000,000
Par Edit de Novembre 1779, *idem*.......	69,000,000
Ci..................	223,000,000

PAYS D'ÉTAT.

Années 1778, Languedoc.............	27,000,000
1779, *idem*....................	8,000,000
idem.................	12,000,000
Bourgogne 1778.....................	16,000,000
Idem 1779.........................	8,000,000
Bretagne............................	4,000,000
Provence 1779......................	3,000,000
Artois, *idem*.......................	3,000,000
De Gênes, *idem*....................	6,000,000
Du Clergé 1780......................	14,000,000
Prêt de nouveaux Carrossiers..........	5,500,000
Payement en contrat à 4 pour cent depuis 1777 jusqu'en 1780................	50,000,000
Evaluation à cette époque.........	379,000,000

Pauvres François ! comme on vous travailloit ! Les Banques & Geneve étoient en fêtes, tandis que vous pleuriez, que vous portiez vos plaintes au dieu des crimes qui les causoit.

Insensible à vos cris, ce tyran n'en est pas resté là : vos hôpitaux, dépouillés de leurs immeubles (1), ont réduit les malades à très-peu de *bouillon*, & beaucoup de *tisanne*, seuls remedes apportés à leurs maux depuis l'Edit fatal. Citoyens actifs dans vos charges, vos offices !... vous vous crûtes vainement à l'abri de la spoliation du *tigre destructeur ;* malgré vous, vous prêtâtes à Necker (2) ; il falloit à cet *agioteur* des subterfurges adroits pour tromper le public, qu'*il vouloit restaurer par l'abolition des impôts ;* &

(1) Edit de 1780, concernant la vente des immeubles des hôpitaux. Une pareille ressource ne révoltoit-t-elle pas la nature & l'humanité : aussi fut-elle imaginée par ce dieu tutélaire de la France, pour obvier, disoit-il, à la détresse où se trouvoit l'Etat. Quelle sera l'indemnité du sacrifice fait par ces Maisons de secours ouvertes à l'indigence ? . . . *Promesse Necknerienne* d'une augmentation d'un dixieme en capital & intérêt, tous les vingt-cinq ans, sur les sommes prêtées ... O usure !... O Neckromanie !...

(2) Voyez les Lettres Patentes du 29 Février 1780, touchant le droit annuel des Offices. Ne fut-ce pas une infamie d'exiger de tous les gens pourvus d'Office, un prêt exorbitant, prêt exigé avec toute la force d'une autorité despotique ?

tout en vous pillant, femblable à l'aigle altiere; Necker fe pavanoit, s'élevoit jufqu'aux nues, en criant à *tue-tête : Peuple*, adore moi; je fuis ton dieu : les impôts *t'accabloient, je t'en ai foulagé* (1).

---

(1) L'impofteur n'avoit garde de dire qu'il leur avoit fait prendre une autre forme, & qu'à l'aide de *petites lettres miniftérielles*, écrites fous le voile du myftere aux *Intendans des finances*, & depuis la réforme de ceux-ci *aux Receveurs Généraux de fa nouvelle fabrique*, les impôts avoient augmenté de fix à fept millions par an. C'eft par la même voie que s'accrut l'impôt du vingtiéme, &c. &c. Quant à la combinaifon de l'emprunt viager, & fur-tout du dernier, il eft bon de faire connoître qu'elle fut enfantée dans un confeil tenu entre la République de Geneve & le Miniftre-Banquier : *on y delibéra*, nous affure un auteur, *non fur l'emprunt le moins ruineux pour la France, mais fur celui le plus avantageux aux Prêteurs étrangers & aux Agioteurs : ils virent que les* TONTINES *étoit le moyen feul de concilier ce double intérêt; nais elles avoient été réduites par Arrêt du Confeil du 18 Janvier 1770, qui les profcrivoit, fans pouvoir à l'avenir en créer, & fous tel prétexte que ce foit*, attendu que Sa Majefté avoit reconnu que dans les charges annuelles de l'Etat, il n'y en avoit pas de plus onéreufes que les tontines, qui réuniffent à l'intérêt avantageux de la rente viagere, une durée qui les affimile prefque à la rente perpétuelle. Que firent donc ces Meffieurs, ou plutôt que fit Necker? Il arrêta de les renouveller, *fans que cela paroiffe, & de produire ainfi le même effet, mais fous un autre mafque, & après avoir calculé qu'à Geneve & fes alentours on vivoit très-longtemps, & qu'un emprunt fur plufieurs têtes fe rapprochoit d'une tontine*; par l'Edit de Novembre 1788, il porta création de

Cependant à travers de tant de ſcélarateſſe, l'hydre dormoit tranquille : il crut que ſes iniquités, ſes manœuvres reſteroient en oubli, & que ſon *Compte rendu* ſerviroit de paſſeport à

---

quatre millions de rentes viageres ſur deux têtes, à raiſon de huit & demi pour cent. Tel fut le premier eſſai que l'on fit de cette tontine moderne.

Mais l'Edit de Novembre 1779 eſt le chef-d'œuvre de la Neckromanie; il admettoit juſqu'à quatre têtes, le tout ſans diſtinction d'âge, & même au choix des acquéreurs, & donnoit huit pour cent ſur les quatre, huit & demi pour cent ſur trois têtes, & neuf ſur deux; & puis on annonça, art. 4 de l'Edit, qu'en quelque temps que ſoit acquiſe la rente, ſes intérêts courroient dès le premier jour du quartier dans lequel auroit été fourni le capital.

On peut dire que l'intérêt du Banquier y enchaînoit le zele du Directeur Général des Finances : car le paiement des interêts devant courir dès le premier jour du quartier dans lequel ſeroit fourni le capital, ce capital pouvant n'être fourni que le dernier jour du quartier, formoit autant de profit pour le Prêteur & ſon Commiſſionnaire, & autant de perte pour le Roi. Enſuite, comme les contrats ne furent paſſés qu'au bout de neuf mois, n'étoit-ce pas une double raiſon d'exiger à l'inſtant de la ſouſcription, les declarations des noms & âge des acquéreurs ? L'intérêt du Roi l'exigeoit, & par-là le Tréſor Royal au moins eût eu les changes de mort à ſon profit dans l'eſpace des neuf mois : mais toutes précautions étant priſes contre le Tréſor royal, on a diſpenſé les acquéreurs de ces déclarations, on a ſouſtrait les chances au Roi, & tous les avantages ont été pour les acquéreurs, &c. &c. &c.

ſes

ſes deſtructions, ſes ruineux emprunts : mais la vérité perce au milieu des ténebres, dont le fourbe la couvre.

M. de Bourboulon fut le premier qui oſa lutter avec lui, & relever le gand que Necker avoit arrogamment jetté dans l'arêne. Mais ſes obſervations, quoique honnêtes & raiſonnables, bleſſerent l'impérieux Miniſtre, qui, à force d'intrigues & d'argent, fit ligue contre ſon émule, & courut demander, comme un dogue en furie, qu'il fût mis à *Bicêtre*, ſans le moindre égard à ſon rang.

Alloit être immolé M. de Bourboulon, quand un Prince, auſſi grand, auſſi juſte que généreux, vint le couvrir de ſon égide, & s'oppoſer aux coups que Necker avoit portés.

Si ſon Compte rendu trouva des partiſans, des prôneurs parmi les Proteſtans, les Banquiers, Agens de change, Juifs, Courtiers, &c. &c. il eut auſſi bien des contradicteurs parmi les honnêtes gens ; & des perſonnes inſtruites, réfléchies, & en montrerent tout le poiſon.

Parmi les élégans ſophiſmes dont cet ouvrage abonde, on y découvre des erreurs, des préjugés nuiſibles au bonheur général de la ſociété & à ſes droits impreſcriptibles, juſqu'à y haſarder qu'*un Monarque pouvoit augmenter les impôts, ſans d'autre autorité que ſa volonté même ;* tandis que Louis XIV, de tous nos Souverains

le plus jaloux de ses droits, le plus avide de domination, de pouvoir, jugea, d'après son cœur, qu'il n'avoit pas de droit d'accroître les impôts sans l'aveu de son peuple : Louis XV, après lui, considéra encore ce droit comme subordonné à l'enregistrement : & le plus méprisable des êtres, homme sans mœurs, républicain profane, ose dicter des loix injustes & cruelles au plus humain des Rois ! O Louis XVI ! idole de ton peuple ! que ton cœur te gouverne ! & nous serons heureux : trop long-temps les dogmes du monstre t'ont fait illusion ; tonne, frappe, il est temps ; mets en fuite le prestige & l'erreur, & que le crime désormais ne serve plus de guide à ta vertu.

Tel étoit le vœu des François, à l'instant où les Parlemens, la Noblesse & même le Clergé, ligués contre Necker, dénoncerent le traître : rivaux puissans du *Compte* tant vanté, à l'aide de l'évidence, ils surent écarter le prestige & détromper le Monarque abusé.

Le voile déchiré, la publicité de ses fautes, la honte de les avoir commises, inspirent au Ministre de nos finances, l'idée de sa retraite ; & devenu le corbeau de la fable, il presse son exil, à l'instant où Louis, effrayé de l'aridité du Trésor, s'apprêtoit à le prononcer.

Le numéraire en poche, & les larmes aux yeux,
C'est ici qu'en partant, il nous fit ses adieux.

Un ſeul regret l'avoit ſuivi dans ſon boudoir de Saint-Ouën; c'étoit, écrivoit-il à quelqu'un, *de n'avoir pu glaner encore le champ qu'il avoit moiſſonné.* Du reſte, peu ſenſible aux maux qu'il cauſoit à ſon Roi, aux pleurs qu'il faiſoit répandre à ſon Peuple, honteuſement couché ſur le produit de ſes rapines, le *larron* les comptoit, en ſouriant, à ſa chere moitié, qui pleuroit les honneurs. « *Conſolez-vous, Madame, la gloire n'eſt qu'une chimere : d'ailleurs, les faveurs de la Cour peuvent nous revenir : en bonne foi, oſeriez-vous penſer que Louis XVI pût m'oublier? & d'un autre côté, qui pourra débrouiller le cahos dans lequel j'ai plongé les finances? Sous d'autres mains, le mal va croître; Louis me rappellera & l'on me reverra ce que je ceſſe d'être* ».

Ainſi Necker ſe conſoloit, & du rivage où l'avoit jetté la tempête, tranquille en apparence, obſervoit de loin les pilotes montés ſur le vaiſſeau, qu'il venoit de laiſſer expoſé aux vagues de la mer. Bientôt il voit *Calonne*, tenant en main le gouvernail qu'il venoit de quitter; en effet, on l'avoit annoncé comme le plus adroit empyrique, l'homme unique en remede. Mais le *corſaire* Necker avoit fait éprouver au vaiſſeau une ſecouſſe ſi terrible, que le moindre rocher que rencontra Calonne, acheva de le briſer (1);

(1) On rapporte que M. de Calonne dit un jour au Con-

le lâche pilote se sauvant à la nage, n'eut que le temps d'en recommander les débris aux braves gens de l'équipage.

Louis XVI, dans la consternation la plus profonde, tremblant plus que jamais sur le sort de son peuple alarmé, entend le cri du monstre, ordonne l'Assemblée des Notables de son Royaume, dont le résultat devoit opérer la nomination des Députés des trois Ordres aux Etats Généraux.

On sçait les haines, les débats, les discordes que produisirent ces Assemblées; pouvoient-elles opérer autre chose? les Nobles, le Clergé s'y étoient érigés en despotes.

Semblables au mont Ethna, jettant des flammes destructives, on les vit enfanter un tison des enfers, un *Brienne*, qui bientôt acheva de ravager l'Etat. Evitons à ma plume le tableau des horreurs que l'infidele Apôtre commit au Ministere : jaloux d'accroître nos malheurs, le perfide rassemble les Grands de l'Etat (la Cour Pléniere), leur inspire ses projets & sa haine, & prend la fuite.

La séance de cette Cour ne pouvoit qu'augmenter le nombre des mécontens; elle fut le foyer de

---

trôle Cénéral, en présence de deux de ses amis: « *J'ai fais tous mes efforts pour rétablir de l'ordre dans l'administration des finances; mais vogue la galere, le torrent des obstacles m'entraîne.*

la cabale & des projets honteux sourdement fomentés contre nous.

Bientôt le Peuple, à qui les vivres étoient interceptés par d'odieuses manœuvres, que dès long-temps Necker alimentoit, porte plainte à son Roi : ému de l'excès de ses peines, Louis XVI prétexte une partie de chasse, & se rend au boudoir de Necker, laissant dans la forêt les Courtisans qui composoient sa suite.

L'Hermite revit son Maître avec une surprise qui n'étoit qu'apparente ; il s'attendoit à cette visite : « Hé quoi, Sire, c'est donc vous que je revois ! qui vous amene en ce désert ? ô mon Roi, comme vous voilà fait !... Je te cherche, lui dit le Souverain... Je t'avois éloigné, en ne m'opposant point à ta retraite : le repentir est dans mon cœur... & je rougis de ma foiblesse :... viens, suis-moi... le temps presse ; mon Peuple souffre, pleure & menace ; je m'abandonne à toi.

Des refus réitérés de la part du perfide semblerent vouloir s'opposer aux desirs du Monarque ; c'est qu'on vouloit flatter son amour-propre, en jouissant de l'embarras d'un Roi, assez foible pour se soumettre.

Enfin Neker, après s'être fait supplier & presser, promet au Roi de se rendre à ses ordres dès le surlendemain ; puis mande ses affidés, ses

intimés, & cimente avec eux sa rentrée par un repas délicieux.

Parmi les conviés, se faufila, dit-on, Monseigneur le Duc d'Orléans, que des vues ambitieuses attiroient & portoient à se rapprocher du Ministre, par la voie de l'adulation & des promesses réitérées d'une protestation sans bornes.

Ce fut entre *la poire* & *le fromage* que l'on eut l'art de faire disparoître le reste des convives, & que le Duc, Necker & Cérutti (1), décidèrent d'affamer, d'accabler de plus en plus les Sujets du Monarque, sentant que ce n'étoit qu'à la faveur des troubles & des dissentions que leurs projets pouvoient s'exécuter (2).

Arrivé le surlendemain à la Cour, le Solitaire y fut accueilli de son Roi avec les témoignages certains de la confiance du Souverain : Sire, dit Necker, en l'abordant, je me croyois pour toujours éloigné du tumulte des affaires, & je ne pensois pas me retrouver jamais au centre des prestiges de votre cour ; mais la moindre de vos

(1) Ce Cérutti est le plus intime ami du Genevois : on peut juger de l'homme par ce qu'il fut jadis : il sort de la Compagnie de Jesus, qui, comme on sçait, s'est souillée de forfaits.

(2) Le projet du Duc d'Orléans étoit d'indisposer le peuple contre son Roi, au point de le faire passer pour un tyran, & de se faire nommer le *Régent du Royaume* : le rang de Dictateur étoit promis au traître Genevois, s'il servoit avantageusement l'ambition du Prince.

volontés fut de tout temps pour moi une loi rigoureuse, & le desir de vous servir est le seul but de mon rapprochement au Trône : d'ailleurs, je dois à votre confiance le courage de me rembarquer de nouveau sur une mer orageuse & féconde en naufrages ; hier j'ai réfléchi sur la position dans laquelle vous m'avez dit qu'étoit votre Royaume ; j'ai pensé qu'il étoit instant de promptement rassembler les Députés nommés par vos Notables ; une fois réunis, je saurai leur prescrire la marche qu'ils doivent suivre, pour parvenir à soumettre le Peuple, arrêter les progrès d'une fermentation qui pourroit attenter à la tranquillité de votre auguste Maison, au mépris du pouvoir du sceptre.

Cette convocation faite ; les Etats Généraux rassemblés à Vérsailles depuis l'espace de deux mois, n'avoient rien encore décidé sur les préliminaires de leurs opérations : le démon de la France (Necker) s'y étoit fait des prosélytes, qui avoient soin d'anéantir ce que d'autres édifioient ; tandis qu'il s'occupoit à faire un code de loix propres à ses desseins, ainsi qu'à ceux du Prince, & Compagnie (1).

---

(1) Les Courtisans, le reste des Princes & des Ministres augmenterent bientôt le nombre des ennemis que nous eûmes à combattre. J'eus pu me dispenser de cette réflexion ; elle part de source.

Ce fut le 23 Juin 1789 que le Monarque se rendit aux Etats Généraux, pour y ordonner l'exécution de ces loix (1) exécrables.

Les Nobles, le Clergé y étoient soutenus, exaltés, & le Peuple, ce pauvre Peuple, dont Necker vouloit être le restaurateur, s'y voyoit immolé, déchiré, & alloit devenir l'innocente victime de l'Aristocratie.

Telle fut l'origine des cabales, de l'intrigue & de l'anarchie dont Paris a été le théâtre sanglant.

Les Députés de la Noblesse & du Clergé voyant les dispositions du Roi conformes à leurs vues, à leur ambition, à leur orgueil, étoient prêts à violer honteusement le serment qu'ils avoient publiquement prêté pour le soutien de notre liberté; lorsque les Citoyens de Paris, instruits par les Représentans du Tiers de la lâcheté de grand nombre de leurs Représentans, refusant avec fermeté de tendre les mains aux chaînes qu'on leur forgeoit, secouerent le joug de la servitude, & oserent s'armer contre leur Roi.

Delà les émeutes, les séditions, les rapines; on eut bientôt plus d'une ligue à combattre : le

(1) Les deux discours que Louis XVI a prononcés, sortoient de la fabrique du Ministre adoré, ainsi que les odieuses déclarations qu'on lui fit faire : on trouvera ci-après l'un & l'autre, mis en comparaison, & les Déclarations rapportées & combattues.

trouble

trouble avoit donné naiſſance à des hordes de brigands, renfermés dans l'enceinte des murs; les boutiques pillées; la vie des Citoyens en danger; tant de déprédations, tant d'horreurs exigeoient les ſecours les plus prompts.

Le peuple gémiſſant porte ſes plaintes, ſon déſeſpoir aux pieds du Tribunal de la Police; lequel, par égarement ou ſottiſe, fait entrer dans Paris des troupes, dont les chefs, partiſans *tacites* des conjurés, accroiſſent le carnage.

Je ne m'arrêterai point à ſuivre le fil des terribles révolutions arrivées dans cette Capitale; aſſez de plumes les ont tracées; je frémirois de les redire.

Tranquille ſpectateur du maſſacre, informé que de plus en plus les eſprits prenoient feu, on entendit le *monſtre* proférer, ſans la moindre émotion, qu'*il ne feroit pas un pas pour l'eteindre, & qu'il en feroit mille pour l'enflammer* (1).

Plus le Peuple étoit affamé, plus Necker travailloit en ſilence à lui couper les vivres. Ce fut à cet effet qu'il confia les approviſionnemens de la

(1) Ce propos ne pouvoit partir que de la bouche d'un conjuré, d'un ennemi du Peuple; & dès ce jour n'eût-il pas dû être conſidéré comme un forcené, indigne d'habiter, de vivre parmi nous?

Capitale, & des plus fortes Villes du Royaume, aux esclaves de ses volontés, *MM. les Intendans des Provinces*, lesquels, aidés de leurs agens & des sangsues du Peuple, *les Receveurs des tailles*, se permettoient d'accaparer, de trafiquer les bleds, à l'aide des Juges iniques (1), dont ils se faisoient appuyer.

Mille bruits allarmans, tant sur l'exportation des grains, que sur la foiblesse des récoltes, couvroient l'exécution des accaparemens ministériels; tandis que les *Leleu*, les, &c. &c. &c. canaille dont le Ministre étoit le chef, moissonnoient tous les bleds des Halles circonvoisines, pour empêcher les approvisionnemens des Boulangers de la Capitale, & les forcer de recourir à eux, pour s'approvisionner: je le dis,

---

(1) J'ai été témoin, en personne, des manœuvres & des connivences qui existoient dans ces temps de calamités, entre les Receveurs des Tailles & les Procureurs du Roi de plusieurs Villes des environs de cette Capitale, ainsi que des vexations que ces derniers exerçoient sur les individus qui venoient à se plaindre de la famine: plusieurs honnêtes Citoyens, soupçonnés d'être du nombre des plaignans, ont été traînés dans les cachots, d'où ils n'eussent sorti que pour être inhumainement immolés à l'injuste ressentiment de ces Juges iniques, si la Nation, plus équitable, ne les eût retirés de ces lieux d'horreurs.

à la honte du Comité des Subſiſtances & de la Municipalité, ſoudoyés par Necker, qui leur faiſoit ouvrir les mains, pour leur faire fermer les yeux ſur ces agiotages.

Il s'attendoit à recevoir des plaintes ſur le prix exceſſif du premier aliment de l'exiſtence humaine; & pour y obvier, il fit répandre que ces grains tirés de la Hollande & d'autres climats éloignés, coûtoient exorbitamment chers; c'eſt ainſi qu'il gazoit l'exportation de nos bleds, qu'il envoyoit chez l'Empereur.

Les denrées qu'il nous faiſoit venir de ſi loin, étant toutes avariées & pourries, il fit conſtruire des moulins à *bras* hors des murs de Paris, où ces grains deſtructeurs étoient moulus & adroitement mêlangés avec quelque peu de bonne farine : c'eſt à l'aide de ce poiſon caché, que l'odieuſe Ariſtocratie immoloit des victimes à ſa fureur (1).

O Dieu! comment n'as-tu pas refuſé d'éclairer tant de crimes?

Pendant que Necker mettoit en œuvre, dans l'intérieur de Paris, tout ce que l'aſtuce d'un ſcélérat peut inſpirer, nos plus redoutables ennemis

(1) Ne frémira-t-on pas d'apprendre que des Membres de la Municipalité prêtoient les mains à ces manœuvres?

chargés de la manœuvre extérieure, faifoient promptement approcher des troupes royales pour nous ceindre : déja la plaine de Saint-Denis, jonchée de foldats, de bombes, de boulets, nous offroit l'appareil d'une guerre fanglante & prochaine; &, pour comble d'horreur, fous le prétexte de foulager les malheureux, que la famine conduifoit à la mort, *la Commune* ofa les employer à former un chemin praticable, qui pût faciliter le projet qu'avoient formé nos ennemis, de braquer leur canon fur la butte Montmartre, d'où l'on efpéroit nous bloquer.

Ainfi, Mrs de la Commune
Furent les complices du mal,
Immolant le bien général
A quelques lueurs de fortune.

Le Miniftre Genevois avoit tout préparé pour l'odieufe exécution, lorfque les conjurés crurent devoir fe défaire de lui comme d'un traître, capable de fe vouer au Peuple, s'il venoit à être vainqueur : auffi lui fut-il fignifié de s'expatrier du Royaume (1).

---

(1) Il parut très-content de cet ordre; car les chofes tournoient fi mal, & répondoient fi peu au projet qu'il

Le Duc d'Orléans, en apprit la nouvelle par le Comte de la Touche, & furieux de voir facrifier l'homme le plus utile à fes vues, il donne ordre à fes efpions de raffembler fes partifans, & de faire promener dans Paris le Bufte du Miniftre & le fien : foudain mille voix s'élevent dans les airs, par-tout on entendoit crier : *Vive Necker! Vive le Duc d'Orléans! nos amis, nos libérateurs!* tandis que les Députés du Tiers, à qui les portes de l'Affemblée venoient d'être fermées, triftement réunis dans un lieu folitaire, juroient de mourir, plutôt que d'abandonner les intérêts du Peuple.

Le coup manqué, on rappelle l'homme à projets, pour en enfanter d'autres, fon premier trait de patriotifme fut de demander avec inftance l'élargiffement du Baron de Bézenval (1), puifque renonçant aux intérêts des autres, pour ne plus penfer qu'aux fiens propres : fe flattant d'agioter encore à fon gré le peu de numéraire qui nous reftoit : on le vit préfenter aux

avoit conçu, qu'il fe crut fort heureux d'en être quitte pour la peur : cet exil lui procura la fatisfaction de paffer en revue les riches poffeffions qu'il a acquifes en Suiffe, aux dépens du Tréfor Royal.

(1) La crainte d'être inculpé dans les dépofitions de cet

Etats - Généraux le projet de contribution du quart de nos revenus : mais la réalisation de ce plan adopté (1), ne sera sans doute pas confiée à ce *Jongleur* : peu après on l'a vu, cette *ame damnée* du Monarque, oser solliciter un décret, tendant à rendre au Roi ce que nous appellons *pouvoir exécutif*, ou plutôt *tyrannie* : Mounier le *traître* fut le moteur de cette demande : heureusement on ne vint point à bout de l'obtenir.

Enfin, son cœur irrité des obstacles que sans cesse on lui opposoit, fit rendre une Déclaration, tendant à soumettre au jugement du *Prévôt des Maréchaux de France*, les gens emprisonnés pour cause d'attrouppemens.

Je passe sous silence les détails du charmant repas donné par les Gardes-du-Corps, au Régiment de Flandres, & autres, où le Roi, son auguste épouse & son fils ne dédaignerent pas

---

Aristocrate, lui fit faire cet acte, soi-disant de générosité, mais plutôt de terreur.

(1) Ce Décret ne devroit influer que sur la classe la plus opulente ; il devient onéreux pour les gens qui n'ont qu'une médiocre fortune, & plus encore pour un malheureux qui n'a qu'un revenu de cinq ou six livres.

de paroître : on avouera que la Famille Royale eût bien pu s'exempter d'honorer cette fête antinationale de leur présence : cette action n'est pas d'un Roi.

Le lendemain, nouveau galas, où figurerent à peu près les mêmes personnages, à l'exception de l'auguste famille, qui, ce jour-là, n'y parut pas : ce ne fut pas manque d'envie de la part de la *Reine*, qui s'y fit remplacer par trois Dames d'honneur, travesties en bergeres, portant chacune une corbeille de fleurs & de rubans, dont elles embellirent les chapeaux des conviés, qui les récompenserent du message par mille baisers voluptueux appliqués sur les lêvres de ces Enchanteresses, occupées à former & placer les cocardes (1).

La nouvelle de tant de gaieté parvint en peu de temps à Paris ; & la vaillante Milice Natiotionale brulant du desir de venger les outrages qu'on se permit de faire à la Cocarde qu'elle avoit adoptée (2), se décide à prendre les armes ; enfin elle arrive à Versailles, précédée du brave

---

(1) Ces Cocardes étoient blanches ; mais l'ame de ceux qui s'en parerent, devoit être bien noire, bien hideuse.

(2) Entr'autres nouvelles fâcheuses, on apprenoit que l'Aristocratie devoit nous enlever le Roi.

la Fayette, qui ne se mit en marche qu'après bien des sollicitations (1).

Une troupe de femmes armées de *pied en cap*, & marchant en avant, se présentent envain pour entrer dans les cours du Palais; les Gardes-du-Corps les repoussent vigoureusement : à cette hostilité, la Milice Parisienne lâcha quelques coups de mousquet, qui ne furent pas ripostés; mais dont plusieurs rebelles reçurent la mort.

On frémit d'horreur, quand on pense au danger que notre bon Roi encourut dans cette journée désastreuse : des assassins perfides oserent attenter à ses jours, & sans ses fideles Sujets, on en seroit à le pleurer.

Mais, enfin, il habite au milieu de son Peuple. François, veillez sans cesse; que la terreur habite autour de son Palais des Tuileries, & que jusqu'au Ministre, trop long-temps adoré, aucun des Conjurés n'approche de sa personne auguste; ce conseil est d'un sage.

Déja ignominieusement dénoncé (2), chassons le

(1) Etoit-ce crainte ou trahison? Je laisse à deviner l'énigme.

(2) Il a été fait depuis quelque temps une infinité de dénonciations contre ce Ministre : elles sont plus que suffi-

Genevois loin de nos murs ; ne souffrons plus qu'un vil Républicain nous gouverne ; qu'il aille planer au centre de sa République, & qu'il ne reste en France aucune trace de ce Tison d'enfer.

Que devons-nous à ce perfide ? La dissention des trois Ordres, les accaparemens, la séduction du Comité des Subsistances & de la Municipalité, sans lesquels on ne pouvoit accaparer ; des suffrages achetés de notre argent aux Etats Généraux, pour faire prononcer des Décrets qui devoient entraîner la perte entiere de notre liberté ; l'attentat à la vie du Monarque ; la cruelle nécessité de tenir en captivité le plus humain, mais le plus facile des Rois ; la disparution de notre numéraire, la cherté des vivres, l'anéantissement du Commerce, le dépérissement des Sciences & des Arts ; la désolation occasionnée par les manœuvres des Agens de sa pupille expirante (1), dont il est l'héritier présomptif ; l'anéantissement de la Religion ; le mécontement des Créanciers de l'Etat ; la Banqueroute prochaine ; enfin, la position effrayante dans laquelle se trouvent aujourd'hui les jours & la fortune des Citoyens.

---

santes ; pour ne pas nous laisser de doute sur le zèle qu'il a apporté à affamer tout le Royaume.

(1) La Caisse d'Escompte.

Le voilà ce Reſtaurateur, le voilà ce Pere du Peuple, ce Miniſtre ſans gages, cet Ennemi des impôts, ce Mortel adoré, ſemant la haine, la diſcorde; tantôt pour le Clergé, tantôt pour la Nobleſſe, rarement pour le Peuple, & ſans ceſſe pour lui (1); homme ſans caractere, ſans mœurs, bouffi d'orgueil, pêtri d'ambition, avide d'or, & plus avide encore de nous gouverner. Que fait-il à l'inſtant que mon pinceau l'eſquiſſe? Dans une ſécurité condamnable, il cherche à traverſer les opérations de nos Repréſentans; il s'efforce de jetter un poiſon deſtructeur qui puiſſe miner l'édifice à meſure qu'il s'éleve.

Prêt à rentrer dans le néant, prêt à tomber du faîte des honneurs, il tente en vain d'y remonter... les échelons ſe briſent.....

Enfant chéri! ſémillante Baronne (2), viens

---

(1) Lorſqu'il apprit que la Nation alloit avoir en ſa poſſeſſion les biens du Clergé, il eut l'audace de propoſer à l'Aſſemblée Nationale de décréter que les effets royaux fuſſent admiſſibles pour l'acquiſition de ſes biens.

Si l'on eût adopté cette étrange propoſition, Necker l'agioteur, de concert avec les Banquiers, Courtiers, les eſcrocs ſes amis, euſſent bientôt tiré parti des dépouilles de la calotte.

(2) Fille de Necker, aujourd'hui Baronne de Stael, chaſte épouſe d'un Ambaſſadeur de ce nom, ces titres qu'elle ne doit qu'à l'argent, nous coûtent plus qu'à

consoler ton pere . . . inspire-lui dans tes écrits le mépris des honneurs qui vont l'abandonner . . . & de concert avec ta mere, femme toute céleste, tout esprit, tout talent, tâche de rappeller le bon sens de ce pauvre homme, qui commence à l'abandonner : il seroit malheureux qu'il perdît à la fois la tête & les honneurs.

---

son pere : elle a voulu jouer dans les sociétés le rôle de bel-esprit ; mais on lui a conseillé de reprendre celui de Courtisanne, comme étant le plus à sa portée : nous avons d'elle plusieurs ouvrages, entr'autres un Eloge de M. son Pere, en vers françois ; cet écrit, bien peu lu, le sera encore moins, eu égard aux circonstances.

COMPARAISON

De la Séance tenue par le Roi aux Etats Généraux, le 23 Juin 1789, avec celle du 4 Février de la préſente année; ſuivie de quelques raiſonnemens, pour achever de peindre mon Héros.

Diſcours du Roi, du 23 Juin 1789.

MESSIEURS, je croyois avoir fait tout ce qui étoit en mon pouvoir pour le bien de mes peuples, lorſque j'avois pris la réſolutiou de vous raſſembler; lorſque j'avois ſurmonté toutes les difficultés dont votre Convocation étoit entourée; lorſque j'étois allé, pour ainſi dire, au-devant des vœux de la Nation, en manifeſtant à l'avance ce que je voulois faire pour ſon bonheur.

Diſcours du Roi, du 4 Février 1790.

MESSIEURS, la gravité des circonſtances, où ſe trouve la France, m'attire au milieu de vous. Le relâchement pregreſſif de tous les liens de l'ordre & de la ſubordination, la ſuſpenſion ou l'inactivité de la Juſtice, les mécontemens qui naiſſent des privations particulieres, les oppoſitions, les haines malheureuſes qui ſont la ſuite inévitable des longues diſ-

Il sembloit que vous n'aviez qu'à finir mon ouvrage, & la Nation attendoit avec impatience le moment, où, par le concours des vues bienfaisantes de son Souverain, & du zele éclairé de ses Représentans, Elle alloit jouir des prospérités que cette union devoit procurer.

Les Etats-Généraux sont ouverts depuis près de deux mois, & ils n'ont pu encore s'entendre sur les préliminaires de leurs opérations. Une parfaite intelligence auroit dû naître du seul amour de la Patrie, & une funeste division jette l'alarme dans tous les esprits. Je veux le croire, & j'aime à le penser, les François ne sont pas changés. Mais pour éviter de faire à aucun de vous des reproches, sentions, la situation critique des finances & les incertitudes sur la fortune publique; enfin, l'agitation des esprits, tout semble se réunir pour entretenir l'inquiétude des véritables amis de la prospérité & du bonheur du Royaume.

Un grand but se présente à vos regards, mais il faut y atteindre sans accroissement de trouble & sans nouvelles convulsions. C'étoit, je dois le dire, d'une maniere plus douce & plus tranquille que j'espérois vous y conduire, lorsque je formai le dessein de vous rassembler & de réunir, pour la félicité publique, les lumieres & les volontés des Représentans de la Nation; mais mon

je considere que le renouvellement des Etats-Généraux, après un si long terme, l'agitation qui l'a précédé, le but de cette convocation, si différent de celui qui rassembloit vos ancêtres, les restrictions dans les pouvoirs, & plusieurs autres circonstances, ont dû nécessairement amener des oppositions, des débats & des prétentions exagèrées.

Je dois au bien commun de mon Royaume, je me dois à moi-même de faire cesser ces funestes divisions. C'est dans cette résolution, Messieurs, que je vous rassemble de nouveau autour de moi; c'est comme le pere commun de tous mes sujets; c'est comme le défenseur des loix de mon Royaume, que je viens vous en re-

bonheur & ma gloire ne sont pas moins étroitement liés au succès de vos travaux.

Je les ai garantis, par une continuelle vigilance, de l'influence funeste que pouvoient avoir sur eux les circonstances malheureuses, au milieu desquelles vous vous trouviez placés. Les horreurs de la disette que la France avoit à redouter l'année derniere, ont été éloignées par des soins multipliés & des approvisionnemens immenses. Le désordre que l'état ancien des finances, le discrédit, l'excessive rareté du numéraire & le dépérissement graduel des revenus, devoient naturellement amener; ce désordre, au moins dans son éclat

tracer le véritable esprit, & réprimer les atteintes qui ont pu y être portées.

Mais, Messieurs, après avoir établi clairement les droits respectifs des différens Ordres, j'attends du zele pour la Patrie, des deux premiers Ordres, j'attends de leur attachement pour ma Personne, j'attends de la connoissance qu'ils ont des maux urgens de l'Etat, que, dans les affaires qui regardent le bien général, ils seront les premiers à proposer une réunion d'avis & de sentimens, que je regarde comme nécessaire dans la crise actuelle, & qui doit opérer le salut de l'Etat.

& dans ses excès, a été jusqu'à présent écarté. J'ai adouci par-tout, & principalement dans la Capitale, les dangereuses conséquences du défaut de travail; & nonobstant l'affoiblissement de tous les moyens d'autorité, j'ai maintenu le Royaume, non pas, il s'en faut bien, dans le calme que j'eusse desiré, mais dans un état de tranquillité suffisant pour recevoir le bienfait d'une liberté sage & bien ordonnée: enfin, malgré notre situation intérieure généralement connue, & malgré les orages politiques qui agitent d'autres Nations, j'ai conservé la paix au dehors, & j'ai entretenu, avec toutes les Puissances de l'Europe, les rapports d'égards & d'amitié, qui peuvent rendre cette paix durable.

Après vous avoir ainsi préservés des grandes contrariétés qui pouvoient si aisément traverser vos soins & vos travaux, je crois le moment arrivé où il importe à l'intérêt de l'Etat, que je m'associe d'une maniere encore plus expresse & plus manifeste à l'exécution & à la réussite de tout ce que vous avez concerté pour l'avantage de la France. Je ne puis saisir une plus grande occasion que celle où vous présentez à mon acceptation, des Décrets destinés à établir dans le Royaume une organisation nouvelle, qui doit avoir une influence si importante & si propre sur le bonheur de mes sujets & sur la prospérité de cet Empire.

Vous savez, Messieurs, qu'il y a plus de dix ans, & dans un tems où le vœu de la Nation ne s'étoit pas encore expliqué sur les Assemblées provinciales, j'avois commencé à substituer ce genre d'administration à celui qu'une ancienne & longue habitude avoit consacré. L'expérience m'ayant fait connoître que je ne m'étois point trompé dans l'opinion que j'avois conçue de ces établissemens, j'ai cherché à faire jouir du même bienfait toutes les Provinces de mon Royaume; & pour assurer aux nouvelles administrations la confiance générale, j'ai voulu que les Membres dont elles devoient être composées, fussent nommés librement par tous les citoyens. Vous avez amélioré

amélioré ces vues de plusieurs manieres, & la plus essentielle, sans doute, est cette subdivision égale & sagement motivée, qui, en affoiblissant les anciennes séparations de Province à Province, & en établissant un système général & complet d'équilibre, réunit davantage à un même esprit & à un même intérêt toutes les parties du Royaume. Cette grande idée, ce salutaire dessein vous sont entiérement dus; il ne falloit pas moins qu'une réunion de volontés de la part des Représentans de la Nation; il ne falloit pas moins que leur juste ascendant sur l'opinion générale, pour entreprendre avec confiance un changement d'une si grande importance, & pour vaincre, au nom de la raison, les résistances de l'habitude & des intérêts particuliers.

Je favoriserai, je seconderai, par tous les moyens qui sont en mon pouvoir, le succès de cette vaste organisation, d'où dépend à mes yeux le salut de la France; & je crois nécessaire de le dire, je suis trop occupé de la situation intérieure du Royaume, j'ai les yeux trop ouverts sur les dangers de tout genre dont nous sommes environnés, pour ne pas sentir fortement que, dans la disposition présente des esprits, & en considérant l'état où se trouvent les affaires publiques, il faut qu'un nouvel ordre de choses s'établisse avec calme & avec tran-

quillité, ou que le Royaume soit exposé à toutes les calamités de l'anarchie.

Que les vrais citoyens y réfléchissent, ainsi que je l'ai fait, en fixant uniquement leur attention sur le bien de l'Etat, & ils verront que, même avec des opinions différentes, un intérêt éminent doit les réunir tous aujourd'hui. Le tems réformera ce qui pourra rester de défectueux dans la collection des loix qui auront été l'ouvrage de cette Assemblée; mais toute entreprise qui tendroit à ébranler les principes de la Constitution même, tout concert qui auroit pour but de les renverser, ou d'en affoiblir l'heureuse influence, ne serviroient qu'à introduire au milieu de nous les maux effrayans de la discorde; & en supposant le succès d'une semblable tentative contre mon peuple & moi, le résultat nous priveroit, sans remplacement, des divers biens dont un nouvel ordre de choses nous offre la perspective.

Livrons-nous donc de bonne foi aux espérances que nous pouvons concevoir, & ne songeons qu'à les réaliser par un accord unanime. Que par-tout on sache que le Monarque & les Représentans de la Nation sont unis d'un même intérêt & d'un même vœu, afin que cette opinion, cette ferme croyance répandent dans les Provinces un esprit de paix & de bonne vo-

lonté, & que tous les citoyens recommandables par leur honnêteté, tous ceux qui peuvent servir l'Etat essentiellement par leur zele & par leurs lumieres, s'empressent de prendre part aux différentes subdivisions de l'administration générale, dont l'enchaînement & l'ensemble doivent concourir efficacement au rétablissement de l'ordre & à la prospérité du Royaume.

Nous ne devons point nous le dissimuler; il y a beaucoup à faire pour arriver à ce but. Une volonté suivie, un effort général & commun, sont absolument nécessaires pour obtenir un succès véritable. Continuez donc vos travaux, sans autre passion que celle du bien; fixez toujours votre premiere attention sur le sort du peuple & sur la liberté publique; mais occupez-vous aussi d'adoucir, de calmer toutes les défiances, & mettez fin, le plutôt possible, aux différentes inquiétudes qui éloignent de la France un si grand nombre de citoyens, & dont l'effet contraste avec les loix de sûreté & de liberté que vous voulez établir. La prospérité ne reviendra qu'avec le contentement général. Nous appercevons par-tout des espérances; soyons impatiens de voir aussi par-tout le bonheur.

Un jour, j'aime à le croire, tous les François indistinctement reconnoîtront l'avantage de l'entiere suppression des différens Ordres & d'état,

N 2

lorſqu'il eſt queſtion de travailler en commun au bien public, à cette proſpérité de la patrie, qui intéreſſe également tous les citoyens, & chacun doit voir ſans peine que, pour être appellé dorénavant à ſervir l'Etat de quelque maniere, il ſuffira de s'être rendu remarquable par ſes talens ou par ſes vertus.

En même tems néanmoins, tout ce qui rappelle à une Nation l'ancienneté & la continuité des ſervices d'une race honorée, eſt une diſtinction que rien ne peut détruire; &, comme elle s'unit aux devoirs de la reconnoiſſance, ceux qui, dans toutes les claſſes de la ſociété, aſpirent à ſervir efficacement leur patrie, & ceux qui ont eu déjà le bonheur d'y réuſſir, ont un intérêt à reſpecter cette tranſmiſſion de titres ou de ſouvenirs, le plus beau de tous les héritages qu'on puiſſe faire paſſer à ſes enfans.

Le reſpect dû aux Miniſtres de la Religion ne pourra non plus s'effacer; & lorſque leur conſidération ſera principalement unie aux ſaintes vérité qui ſont la ſauve-garde de l'ordre & de la morale, tous les citoyens honnêtes & éclairés auront un égal intérêt à la maintenir & à la défendre.

Sans doute, ceux qui ont abandonné leurs privileges pécuniaires, ceux qui ne formeront plus, comme autrefois, un Ordre politique dans

l'Etat, se trouvent soumis à des sacrifices dont je connois toute l'importance; mais j'en ai la persuasion; ils auront assez de générosité pour chercher un dédommagement dans tous les avantages publics dont l'établissement des Assemblées Nationales présente l'espérance.

J'aurois bien aussi des pertes à compter, si, au milieu des plus grands intérêts de l'Etat, je m'arrêtois à des calculs personnels; mais je trouve une compensation qui me suffit, une compensation pleine & entiere dans l'accroissement du bonheur de la Nation, & c'est du fond de mon cœur que j'exprime ici ce sentiment.

Je défendrai donc, je maintiendrai la liberté constitutionnelle, dont le vœu général, d'accord avec le mien, a consacré les principes. Je ferai davantage, & de concert avec la Reine, qui partage tous mes sentimens, je préparerai de bonne heure l'esprit & le cœur de mon fils au nouvel ordre de choses que les circonstances ont amené. Je l'habituerai dès ses premiers ans à être heureux du bonheur des François, & à reconnoître toujours, malgré le langage des flatteurs, qu'une sage Constitution le préservera des dangers de l'inexpérience, & qu'une juste liberté ajoute un nouveau prix aux sentimens d'amour & de fidélité, dont la Nation, depuis tant de siecles, donne à ses Rois des preuves si touchantes.

Je ne dois point le mettre en doute ; en achevant votre ouvrage, vous vous occuperez sûrement avec ſageſſe & avec candeur de l'affermiſſement du Pouvoir exécutif, cette condition ſans laquelle il ne ſauroit exiſter aucun ordre durable au dedans, ni aucune conſidération au dehors. Nulle défiance ne peut raiſonnablement vous reſter ; ainſi il eſt de votre devoir, comme Citoyens & comme fideles Repréſentans de la Nation, d'aſſurer au bien de l'Etat & à la liberté publique cette ſtabilité qui ne peut dériver que d'une autorité active & tutélaire. Vous aurez ſûrement préſent à l'eſprit que, ſans une telle autorité, toutes les parties de votre ſyſtême de Conſtitution reſteroient à-la-fois ſans lien & ſans correſpondance, & en vous occupant de la liberté que vous aimez & que j'aime auſſi, vous ne perdrez pas de vue que le déſordre en adminiſtration, en amenant la confuſion des Pouvoirs, dégénere ſouvent par d'aveugles violence, dans la plus dangereuſe & la plus alarmantes de toutes les tyrannies.

Ainſi, non pas pour moi, Meſſieurs, qui ne compte point ce qui m'eſt perſonnel près des loix & des inſtitutions qui doivent régler le deſtin de l'Empire, mais pour le bonheur même de notre Patrie, pour ſa proſpérité, pour ſa puiſſance, je vous invite à vous affranchir de

toutes les impreſſions du moment, qui pourroient vous détourner de conſidérer dans ſon enſemble ce qu'exige un Royaume tel que la France, & par ſa vaſte étendue, & par ſon immenſe population, & par ſes relations inévitables au dehors.

Vous ne négligerez point non plus de fixer votre attention ſur ce qu'exigent encore des Légiſlateurs, les mœurs, le caractere & les habitudes d'une Nation devenue trop célebre en Europe par la nature de ſon eſprit & de ſon génie, pour qu'il puiſſe paroître indifférent d'entretenir ou d'altérer en elle les ſentimens de douceur, de confiance & de bonté qui lui ont valu tant de renommée.

Donnez-lui l'exemple auſſi de cet eſprit de juſtice qui ſert de ſauve-garde à la propriété, à ce droit reſpecté de toutes les Nations, qui n'eſt pas l'ouvrage du haſard, qui ne dérive point des privileges d'opinion, mais qui ſe lie étroitement aux rapports les plus eſſentiels de l'ordre public & aux premieres conditions de l'harmonie ſociale.

Par quelle fatalité, lorſque le calme commençoit à renaître, de nouvelles inquiétudes ſe ſont-elles répandues dans les Provinces! par quelle fatalité s'y livre-t-on à de nouveaux excès! Joignez-vous à moi pour les arrêter, & empê-

chons de tous nos efforts que des violences criminelles ne viennnent souiller ces jours où le bonheur de la Nation se prépare. Vous qui pouvez influer par tant de moyens sur la confiance publique, éclairez sur ses véritables intérêts le Peuple qu'on égare, ce bon Peuple qui m'est si cher, & dont on m'assure que je suis aimé, quand on veut me consoler de mes peines. Ah! s'il savoit à quel point je suis malheureux à la nouvelle d'un injuste attentat contre les fortunes, ou d'un acte de violence contre les personnes, peut-être il m'épargneroit cette douloureuse amertume!

Je ne puis vous entretenir des grands intérêts de l'Etat, sans vous presser de vous occuper, d'une maniere instante & définitive, de tout ce qui tient au rétablissement de l'ordre dans les finances, & à la tranquillité de la multitude innombrable de Citoyens qui sont unis par quelque lien à la fortune publique. Il est tems d'appaiser toutes les inquiétudes; il est temps de rendre à ce Royaume la force de crédit à laquelle il a droit de prétendre. Vous ne pouvez pas tout entreprendre à la fois : aussi je vous invite à réserver pour d'autres temps une partie des biens dont la réunion de vos lumieres vous présente le tableau; mais, quand vous aurez ajouté à ce que vous avez déjà fait, un plan sage & raisonnable pour l'exercice de la justice, quand vous

aurez

aurez assuré les bases d'un équilibre parfait entre les revenus & les dépenses de l'Etat ; enfin, quand vous aurez achevé l'ouvrage de la Constitution, vous aurez acquis de grands droits à la reconnoissance publique ; &, dans la continuation successive des Assemblées Nationales, continuation fondée dorénavant sur cette Constitution même, il n'y aura plus qu'à ajouter d'année en année de nouveaux moyens de prospérité à tous ceux que vous avez déjà préparés. Puisse cette journée, où votre Monarque vient s'unir à vous de la maniere la plus franche & la plus intime, être une époque mémorable dans l'histoire de cet Empire ! Elle le sera, je l'espere, si mes vœux ardens, si mes instantes exhortations peuvent être un signal de paix & de rapprochement entre vous. Que ceux qui s'éloigneroient encore d'un esprit de concorde, devenu si nécessaire, me fassent le sacrifice de tous les souvenirs qui les affligent, je les paierai par ma reconnoissance & mon affection. Ne professons tous, à compter de ce jour, ne professons tous, je vous en donne l'exemple, qu'une seule opinion, qu'un seul intérêt, qu'une seule volonté, l'attachement à la Constitution nouvelle, & le desir ardent de la paix, du bonheur & de la prospérité de la France.

Dans le premier de ces discours, sortis du

génie productif du Ministre de nos finances (1);
on le voit érigeant le Monarque en Despote:
il ne manquoit au timide Louis XVI, que *le fouet à la main, & les bottes aux jambes*, pour devenir le pendant de Louis XIV, jadis forçant son Parlement rebelle à l'enregistrement de ses volontés : ce grand Roi eût été plus modeste sans doute devant les respectable Membres de ses Etats, & Louis XVI eût dû l'être. Mais le rusé Ministre, caché derriere la toile, faisoit parler *Polichinel* d'une maniere convenable aux entraves qu'il vouloit mettre à notre liberté, & aux loix qu'il alloit prescrire.

DÉCLARATION du Roi pour la tenue des États Généraux.

Le Roi veut que l'ancienne distinction des trois Ordres soit conservée.

OBSERVATIONS. C'est-à-dire que l'on veut que le *Tiers-Ordre* soit toujours *le plus bas des Ordres*, quoique le plus utile au bonheur, au

---

(1) Necker a vainement crié que les Séances tenues par le Monarque aux Etats Généraux n'étoient pas de son *crû* : c'est de la Nécromanie; c'est du Suisse tout pur.

C'est encore bien envain qu'il a fait répandre dans le public, que le premier étoit de M. de Barentin. Celui-ci l'a formellement désavoué en plusieurs circonstances.

ſalut de l'Etat : de telles diſtinctions ne révoltent-elles pas la nature, qui nous fit tous égaux. D'où viennent les forces de l'Etat ? d'où viennent ſes richeſſes ? ſi ce n'eſt de cet ordre que l'on veut aſſervir ſous l'autorité des deux autres.

Le Roi veut que les Députés des Etats Généraux élus par chacun des trois Ordres, forment trois Chambres, délibérant par Ordre, ne pouvant convenir de délibérer en commun, qu'avec l'approbation du Souverain.

OBSERVATIONS. Quelle contrariété ! Demandons à Necker, rédacteur de ces loix, s'il entend diviſer les Etats Généraux à l'inſtant où il les raſſemble ?... Réponds, Miniſtre infâme, es-tu François, Grec ou Arabe ?... Qu'entends-tu par *Etats Généraux ?* N'eſt-ce pas un concours, en commun, des diverſes opinions, ſuivant les différens genres d'états & de profeſſions ? Et n'eſt-ce pas *du choc des opinions diverſes*, comme dit un Auteur, *que peut naître le trait lumineux qui doit nous conduire au bonheur.* En ſéparant les Ordres, ne ſéparois-tu pas les opinions ? & celles-ci ne pouvant ſe heurter, s'apprécier, ſe combattre, chaque Ordre n'eût-il pas adopté les ſiennes, comme les plus favorables à ſon ambition ?... Delà la boëte de Pandore !...

Enfin, ces Ordres ne pouvant délibérer en

commun qu'avec *la protection du Souverain*, c'est-à-dire, *la tienne*, tu n'aurois pas manqué de faire prononcer au Roi un *non absolu* dans les demandes contraires à ton égoïsme : ainsi le nom sacré du Souverain eût encore couvert tes iniquités : par surcroît *d'affabilité, de tendresse pour le pauvre Peuple*, tu fais déclarer *nulles les délibérations prises jusqu'à ce jour par les Députés du Tiers-Ordre, comme illégales, inconstitutionnelles.*

Observations. Elles étoient contraires à tes vues, à celles de tes amis, de tes chers protecteurs . . . C'en étoit assez pour les anéantir.

Entend & veut Sa Majesté qu'il soit excepté des affaires à traiter en commun aux Etats Généraux, celles qui regardent les droits antiques & constitutionnels des trois Ordres, la forme de constitution à donner, les propriétés féodales, seigneuriales, les droits utiles & les prérogatives honorifiques des deux premiers Ordres.

Observations. Quelle infamie ! quel fiel dans cet article ! Tu savois que cette exception étoit contraire à l'équité ; mais elle ne l'étoit pas au Despotisme. Que de faveurs pour la Noblesse ! que de bontés pour le Clergé ! En revanche, la Noblesse te pleurera, le Clergé te canonisera, & le Tiers-Ordre, à l'instar de certaine Peuplade, ira danser sur ton tombeau.

En un mot : à quoi sert la réunion des trois Ordres, puisque la forme de constitution ne doit point être traitée en commun !... que de contradictions ! que d'horreurs !

Le consentement particulier du Clergé sera seul nécessaire, dis-tu, *pour toutes les dispositions qui pourroient intéresser la Religion, la discipline Ecclésiastique, le régime des Ordres & Corps séculiers & réguliers.*

OBSERVATIONS. A l'aide de cette clause, le fanatisme n'eût pas manqué de renaître, & le Clergé d'étendre son pouvoir : la canonisation, les miracles, eussent fait de ce siecle de lumieres, un siecle d'ignorance & d'erreurs ; & qui sçait si la terrible *Inquisition* n'eût pas soumis de nouveau les Peuples à ses *Auto-da-fés ;* comme si l'homme n'étoit pas libre de sa pensée ; comme s'il n'étoit pas libre à Necker de ne pas croire à nos mysteres !

A l'article 10 des mêmes Déclarations, le souffleur Necker, toujours caché dans la coulisse, faisoit dire au Monarque, *que les délibérations par les trois Ordres réunis sur les pouvoirs contestés, & sur lesquels les parties viendroient à se pourvoir aux Etats Généraux, seront prises à la pluralité des suffrages ; mais que si dans l'un des trois Ordres les*

deux tiers des voix venoient à réclamer contre la délibération commune, l'affaire sera portée au Roi, & statuée définitivement par Sa Majesté.

Observations. Encore un pouvoir absolu que Necker alloit avoir, & dont il eût sçu profiter.

Art. 15. Il faisoit proférer à Louis le Juste, *que la décence, la liberté même des suffrages exigeoient que Sa Majesté défendît qu'aucune personne, autre que les Membres des trois Ordres composant les Etats Généraux, pussent assister à leurs délibérations, soit que les délibérations fussent prises en commun, soit qu'elles le fussent séparément.*

Observations. Décence ! liberté ! que de beaux mots ! .... quel blasphême ! Le *Souffleur* avoit donc oublié que les Etats Généraux représentent la Nation ; que le Tiers-Ordre étant de cette Nation la richesse & l'appui, le plus chétif de ses individus a des droits de paroître en personne. Hé quoi, moi, riche Citoyen, j'apprendrai que mes intérêts sont injustement attaqués, & je n'aurai pas de droit d'observer, de défendre mes foyers ! ... Quelle Neckromanie ! quelle justice.

Ainsi l'extendeur Necker faisoit *forger* au Roi des chaînes pour son Peuple ! ... Tombez à ses genoux, François ; rendez-lui graces, faites fumer l'encens !

Paſſons préſentement aux intentions de Sa Majeſté, où par un remord de conſcience, auquel perſonne ne s'attendoit, Necker fait dire au Roi *que les emprunts devant être conſidérés comme une occaſion néceſſaire d'un accroiſſement d'impôts, n'auront plus lieu qu'en temps de guerre ou autre danger, dans leſquels cas Sa Majeſté aura la faculté d'emprunter juſqu'à la concurrence de 100 millions.*

OBSERVATIONS. Si Necker reconnoît l'emprunt comme un accroiſſement d'impôts, en ce cas, les emprunts ruineux que le *Banquier-Miniſtre* a fait faire à la France dans ſon adminiſtration, auroient donc été faits avec connoiſſance de cauſe; & voilà ce *Reſtaurateur*, ce Miniſtre ſans impôts!

O Nation! recuſe avec force la reſtriction de cet article; car ſi par la fatalité du ſort, ou par aveuglement de ta part, Necker étoit conſervé, ne pouvant emprunter qu'en cas de guerre, il nous brouilleroit bientôt avec toutes les Puiſſances.

ART. 8. *Les Repréſentans de la Nation, fideles à l'honneur & à la probité, ne donneront aucune atteinte à la foi publique, & le Roi attend d'eux que la confiance des créanciers de l'Etat ſoit aſſurée & conſolidée de la maniere la plus authentique.*

OBSERVATIONS. *Bravò*, Necker, bravò; c'eſt pour toi que tu parles, & pour les *Germani*, les

Haller, les *Rilliet*, &c. &c. enfin, pour tout *Banquier*, tout *Agioteur*, avec lesquels tu as manœuvré les finances de la France, *à fonds perdus pour elle.*

ART. 10. *Le Roi veut que le nom de taille soit aboli dans le Royaume, & qu'on réunisse cet impôt, soit au vingtieme, soit à toute autre imposition territoriale.*

OBSERVATIONS. Je me contente d'observer que cet article est contraire absolument à l'article 12, où il est énoncé que toutes les propriétés, sans exception, seront constamment respectées. Si les propriétés sont respectées, l'impôt territorial ne peut donc exister.... La tête tourne sans doute au Docteur... *Aux Petites-Maisons*... à Bicêtre.

Dans le Discours du 4 Février, Necker a purifié l'impertinence ordinaire de son style; il a vu son plan de constitution hué, mis au rebut; il a vu les troubles, les horreurs qu'il a opérés: or, il cherche à gagner par la douceur, ce qu'il n'a pu obtenir par la force. Ce n'est plus un Roi qui ordonne; c'est un Souverain qui gémit, qui supplie; mais c'étoit toujours le même poison, sous des expressions ambiguës & modestes: en y disant, *la prospérité ne reviendra qu'avec le contentement général*, plus loin il souffle la discorde & le mécontentement,

tentement, par ces mots : *en achevant votre ouvrage, vous vous occuperez de l'affermissement du pouvoir exécutif* (1). Et plus loin : *tout ce qui peut rappeller à une nation l'ancienneté & la continuité des services d'une race honorée* (la Noblesse), *est une distinction que rien ne peut détruire.*

Et pour ralentir l'édifice de la liberté, il presse nos Représentans *de s'occuper d'une maniere instante & définitive, de tout ce qui tient au rétablissement de l'ordre dans les finances ;* comme si l'infame, le monstre avoit encore des prétentions sur nos

---

(1) Ce systême se trouve absolument contraire aux expressions du même auteur, quand il dit, page 206 de ses Opinions Religieuses : « *La plupart des Nations, ou par choix, ou par nécessité, ont déposé leurs volontés entre les mains d'un seul, & elles ont ainsi élevé un monument perpétuel à l'esprit de discorde d'injustice, & de désunion qui a régné si souvent parmi les hommes : il est vrai que de temps à autre, elles ont voulu se souvenir qu'elles étoient capables de connoître leurs véritables intérêts : mais le Monarque se défiant de leur inconstance, avoit pris soin de fortifier les ressorts de son administration ; s'entourant d'une milice guerriere & disciplinée, il ne leur a plus laissé le pouvoir de se dégoûter de l'esclavage, il a eu des soldats avec des impôts, & des impôts avec des soldats, & à l'aide de cette double action correspondante, il est devenu le maître de tout faire & de tout ordonner.*

Ainsi parloit ce Royaliste dane sa disgrace : c'étoit sans doute le chagrin de n'être plus en place, qui le portoit à répandre des principes attentoires à l'autorité royale qu'il demande aujourd'hui.

O

efpeces ; comme s'il efpéroit que l'adminiftration lui en fera confervée.

Graces aux foins du Miniftre adoré, qu'eft devenue la France ? Une vafte campagne, où le Cultivateur arrofe de fes larmes le grain qu'il feme : fon Peuple, autrefois fi fenfible, n'eft plus qu'une horde d'Antropophages, fe pillant à l'envi, mourant de faim, & s'abreuvant du fang de leurs freres.

Tel eft l'ouvrage du plus vil des étrangers, être dont la religion, la profeffion & les mœurs étoient autant de motifs de profcription. Il a commencé notre perte par des emprunts ; il va la terminer par une banqueroute honteufe (1).

O mes chers Compatriotes! ouvrez les yeux... fongez que l'affurance de votre liberté dépend de la mort ou du banniffement du perfide. La premiere peine feroit une juftice, la feconde fera fa grace.

---

(1) Il vient d'être arrêté à quelque diftance du Tréfor Royal 17 tonnes d'or & d'argent : c'eft, à n'en pas douter, encore un coup du traître qui préfide aux finances.

F I N.